

Autre rencontre Lévesque-Front commun Les employés de l'Etat veulent d'abord un job

par Michel DAVID

Le gouvernement serait prêt à faire certaines concessions à ses employés au chapitre de la sécurité d'emploi, mais il demeure toujours exclu de toucher à l'essentiel de la loi 105.

C'est ce qu'a indiqué le premier ministre Lévesque, hier soir, à l'issue d'une

longue réunion du Conseil des ministres et à la veille de la rencontre qu'il a qualifiée de "décisive" avec les représentants du Front commun du secteur public.

Le premier ministre a admis que l'essentiel des discussions porteront aujourd'hui sur la sécurité d'emploi et il a déclaré qu'il y a "certaines choses sur les-

quelles on peut faire des ententes pour éviter un affrontement qui serait aussi coûteux que stérile".

"La sécurité d'emploi préoccupe forcément nos interlocuteurs, qu'il s'agisse du Front commun, des fonctionnaires ou des infirmières, et on en tient compte", a poursuivi M. Lévesque.

Il a cependant refusé de préciser sur quels points le gouvernement était prêt à céder et combien il pourrait lui en coûter, réitérant simplement qu'il n'était pas question de revenir sur l'essentiel des décrets adoptés en décembre.

Voir A-2, RENCONTRE



Le Soleil, Reynald Lavoye

Devront-ils la sacrifier, leur maison, les Bouchard? Ils y tiennent pourtant comme à la prunelle de leurs yeux!

Aujourd'hui, c'est eux...

"Un lâche! Un gars qui veut pas travailler, avec sa caisse de 24 entre les jambes et le gros char à la porte. C'était ça, dans notre mentalité, l'assisté social. Aujourd'hui, c'est nous autres!"

Jean et Loren Bouchard ont leur fierté. Ils ne veulent pas qu'on les prenne en pitié. Mais ils sont si stressés qu'ils en perdent le sommeil et l'appétit. Ils ne veulent pas croire ce qui leur arrive.

Quand Automobiles Inc. a fermé ses portes le 4 janvier 1982, le couple n'a pas paniqué. Deux mois tout au plus, se disaient-ils, et Jean trouverait quelque chose. "Jean, c'est un gars qui sait tout faire", répète Loren comme pour exorciser les mauvais génies de l'économie qui sont en train de saboter leur vie. "Il est bon en menuiserie, bon en mécanique, habile en tout, insiste-t-elle. Et vaillant!"

page A-10

LA CRISE CHEZ LES 30-45 ANS



par Monique GIGUÈRE

Enseignement: les directeurs veulent garder les profs

par Damien GAGNON

Pour la Fédération québécoise des directeurs d'école (FQDE), l'augmentation de la tâche des enseignants ne devrait pas se traduire par une diminution de leur nombre comme l'entraînent les décrets adoptés par le gouvernement avant la période des Fêtes et qui régiront les conditions de travail des enseignants au cours des prochaines années.

Lors d'une rencontre avec LE SOLEIL, hier, le président de la FQDE, M. Réal DeGuire, a été très catégorique. Il ne peut souscrire à la décision du gouvernement de couper 4,000 postes de professeurs dans le secteur de l'enseignement secondaire.

Il est d'avis que les discussions qui ont lieu présentement entre le gouvernement et les leaders syndicaux devraient ouvrir la porte à des aménagements sur les clauses touchant la sécurité d'emploi. Ça lui semble la seule issue possible pour éviter le déclenchement de la grève prévue pour le 26 janvier.

Il ne cache pas que le vécu des écoles
Voir page A-2, DIRECTEURS



Le Soleil, Roland Marcoux

M. Réal DEGUIRE: "Ce n'est pas parce que les enseignants vont demeurer plus longtemps à l'école que cela va me faire brailler".

35,000 abonnés d'Hydro sont privés d'électricité

par Michel TRUCHON

La source de la panne ayant privé d'électricité plus de 35,000 abonnés d'Hydro, sur la rive sud de Québec tôt ce matin, a été localisée vers 9h et les spécialistes pensaient être en mesure de rétablir le courant au milieu de la matinée.

Les réparations au poste de répartition Chaudière, à Saint-Jean-Chrysostome, ont cependant nécessité une coupure prolongée pour 4,000 abonnés de Bernières et de Saint-Charles de Bellechasse. Ceux-ci devaient en principe avoir retrouvé les services sur l'heure du dîner.

La panne est survenue à 8h14 alors que le mercure n'était pas encore plus haut que les -20°, ce qui a suscité des inquiétudes dans la population alors que plusieurs se demandaient quels pourraient être les effets d'un manque d'électricité prolongé par un tel froid.

Même si la pièce défectueuse a été localisée, on ne connaissait toujours pas la cause du problème, ce matin. Le poste de répartition Chaudière, où arrivent les lignes de 69,000 volts, alimente neuf autres postes de distribution: Chaudière, Beauvillage, Saint-Agapit, Dosquet, Sainte-Croix, Scott, Bernières, Saint-Charles et Saint-Romuald.

C'est le disjoncteur dirigeant l'électricité vers les postes de Bernières et de Saint-Charles qui a sauté. Les employés d'Hydro en sont venus à cette conclusion après avoir progressivement remis le courant sur chaque disjoncteur. Le poste de répartition a par la suite dû être à nouveau fermé pour permettre l'isolation du disjoncteur endommagé. Le courant devait être rétabli sur les disjoncteurs alimentant les autres postes de distribution en milieu de matinée.

Plusieurs équipes sont en place pour faire

la réparation et cette panne ne nécessitera pas l'appel de personnel supplémentaire.

Dans la région immédiate de Québec, la panne a notamment touché les villes de Lévis, Bernières, Saint-Lambert, Saint-Nicolas, Saint-Etienne. Au total 25 municipalités ont été privées de courant pour au moins deux heures. La panne affectait également une partie de la Beauce et tout le comté de Lotbinière.

Hockeyeur échangé contre un autobus

SEATTLE (AP) — Les Breakers de Seattle, de la Ligue de hockey de l'Ouest, ont échangé leur ailier droit Tom Martin aux Cougars de Victoria, contre un autobus.

"En réalité, ce n'est là qu'un paiement initial", de dire John Hamilton, propriétaire des Breakers. "Cette transaction sera peut-être la meilleure réalisée au cours de ma carrière."

Martin, un attaquant de six pieds et deux pouces pesant 200 livres, évolue actuellement pour l'université de Denver.

Il étudiait la possibilité d'abandonner les études, mais désirait jouer pour l'équipe de sa ville natale, les Cougars.

Les Cougars possédaient, à Fort Angeles, dans l'Etat de Washington, une monnaie d'échange, un autobus. Par ailleurs, les Breakers avaient épousé leur propre véhicule de transport, le mois dernier, lors d'un voyage à Kelowna.

Pour la régie, l'étalement des droits sauvera de l'argent à l'automobiliste

par Guy DUBE

Le vice-président responsable du code de la route à la Régie de l'assurance automobile, M. André Fournier, est d'avis que le gouvernement québécois perdra de l'argent avec l'étalement des droits d'immatriculation, même si la moitié des quelque 2,300,000 automobilistes québécois devront payer des "droits de délivrance" à deux reprises, en 1983.

Réagissant à la nouvelle parue "à la une" du SOLEIL de mardi, M. Fournier a sorti sa calculatrice de poche pour déterminer à sa façon l'argent que certains automobilistes "économiseront" et que le gouvernement perdra.

Il a pris comme exemples les deux extrêmes dans le poids des automobiles: une Renault 5 et une Cadillac Eldorado.

Pour le propriétaire d'une Renault 5 qui, le 31 mars, n'aura à payer que pour cinq mois: au lieu de \$131 pour un an, dit-il, il ne paiera que \$55 pour cinq mois. Les autres \$78, placés à 10 pour 100, lui rapporteront \$3,25 en intérêts en cinq mois, le deuxième droit de délivrance ne lui reviendrait alors qu'à \$0,75 au lieu de \$4.

Son deuxième exemple, la Cadillac Eldorado. Le propriétaire de cette automobile de luxe, au lieu de payer \$189 pour 12 mois, paiera \$81 pour cinq mois. Les \$114 restants, placés également à 10 pour 100, lui rapporteront \$4,75 en intérêts au bout de ces cinq mois. Donc, insiste M. Fournier, après avoir payé le deuxième "droit de délivrance", il restera \$0,75 dans les poches de cet automobiliste.

"Le client n'est pas pénalisé, continue M. Fournier. Il a l'usufruit de l'argent". Le vice-président précise en outre que le gouvernement, avec

la première année de la mise en vigueur de l'étalement des droits d'immatriculation, perd l'intérêt de l'argent que tous les automobilistes québécois lui auraient versé le 31 mars, s'il n'y avait pas eu d'étalement.

Et que dire du riche propriétaire de la Cadillac Eldorado à qui il reviendra \$0,65, après avoir payé le deuxième droit de délivrance à \$4. Et du moins cossu proprio de Renault 5 qui, lui, devra prendre \$0,75 de sa poche pour pouvoir payer ce second droit de délivrance!

Selon les chiffres publiés mardi dans LE SOLEIL, le deuxième droit de délivrance de \$4 que la moitié des automobilistes québécois devront déboursier cette année à cause de la mise sur pied de l'étalement du renouvellement de l'immatriculation rapportera quelque \$5 millions de plus au gouvernement.

sommaire

Annonces classées	D-6 à D-10
Arts et spectacles	B-2 à B-4
Bridge	D-10
Carières et professions	A-10
Décès	D-11
Economie-finance	D-1 à D-3
Editorial	A-12
Feuilleton	B-4
Horoscope	D-9
Information régionale	A-6 à A-8
Loterie	A-2
Monde	B-1 à B-7
Mot mystère	D-7
Mots croisés	D-7
Où aller à Québec	B-4
Page des lecteurs	A-13
Page documentaire	A-11
Patron	D-8
Sport	C-1 à C-7
Télévision	B-2



La vague de froid prendra fin demain. En attendant, le mercure baissera à moins 21, cette nuit, pour remonter à moins 9, demain. De nouveau du soleil, demain.

détails, page D-6



JOUEZ LE GRAND JEU!

tirage le samedi à 17h55 aux réseaux TVA et CTV



GROS LOT CETTE SEMAINE

1 610 000\$

APPROXIMATIF



Le projet de \$5 millions consiste à doter la région de Lac-Mégantic d'une infrastructure touristique pouvant activer l'économie régionale.

DIRECTEURS

(Suite de la première page)

secondaires sera difficile l'an prochain si des aménagements ne sont pas apportés aux décrets.

Ce que nous avons demandé au ministère de l'Éducation au cours des dernières années, de préciser M. DeGuire, c'est une augmentation du temps de présence obligatoire des enseignants à l'école.

"Ce n'est pas parce que les enseignants vont demeurer plus longtemps à l'école que cela va me faire brailler. Mais dans notre esprit, il n'a jamais été question que l'augmentation du temps de présence se traduise par une augmentation du nombre d'heures d'enseignement qui passe de 18,3 à 21 heures par semaine, selon les décrets."

Il ne cache pas que la décision du gouvernement vient annuler les effets recherchés par l'ensemble des agents d'éducation qui souhaitent, avec une augmentation du temps de présence, améliorer les relations professeur-élèves et susciter des projets qui débordent le cadre de l'enseignement.

Il ne croit pas que cette décision soit celle du ministère de l'Éducation mais plutôt du Conseil du trésor qui a vu dans cette demande une occasion de diminuer les coûts en éducation en cette période de crise.

RENCONTRE

(Suite de la première page)

Quant aux chances d'éviter la grève générale prévue pour le 26 janvier, le premier ministre est demeuré extrêmement prudent, parlant de "bon espoir mais sans se faire d'illusions".

Création d'emplois

La création d'emplois sera également à l'ordre du jour cet après-midi. Si le Front commun semble résigné à accepter la récupération salariale prévue par la loi 70, le gouvernement se dit disposé à faire un effort au chapitre de l'emploi.

Hier, le premier ministre a indiqué que plusieurs centaines de millions seraient consacrés à la création d'emplois au cours de la prochaine année, soit au moins l'équivalent des sommes récupérées à même les salaires des employés de l'État.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a cependant expliqué

M. DeGuire tient à préciser que les directeurs d'école n'ont jamais soutenu qu'il y avait trop de professeurs dans les établissements scolaires, mais ils souhaitent une marge de manoeuvre plus grande dans l'utilisation du personnel.

Non seulement, dit-il, les effets recherchés par une plus grande présence des professeurs sont anéantis, mais les écoles se retrouveront en septembre prochain avec moins de professeurs.

M. DeGuire s'inscrit également en faux contre la décision du gouvernement de réduire à 80 pour 100 la première année et à 50 pour 100 les années subséquentes, le salaire des enseignants mis en disponibilité. Il voit dans cette mesure un moyen de les forcer à sortir du système.

Comme le Conseil supérieur de l'éducation, M. DeGuire est d'opinion que le système a besoin des enseignants en disponibilité. Le problème c'est qu'ils ne sont pas toujours bien utilisés. Il voit ces enseignants comme des agents multiplicateurs dont certains pourraient se recycler pour l'implantation de nouvelles méthodes; pourquoi pas pour faciliter l'arrivée des ordinateurs dans les écoles.

qu'il ne s'agissait pas uniquement de programmes de création d'emplois, mais aussi d'accélération des investissements ou simplement de maintien des emplois dans les secteurs les plus menacés. Ce qui inclut aussi bien les travaux publics, que les ventes d'électricité à rabais aux producteurs d'aluminium.

Quant aux résultats possibles de la rencontre d'aujourd'hui, M. Parizeau, le seul membre du cabinet à y participer, avec le premier ministre et le président du Conseil du trésor, s'est montré d'une discrétion totale.

La consigne du silence a d'ailleurs été observée avec la même rigueur par tous les participants à la réunion du Conseil des ministres d'hier. Le premier ministre a laconiquement commenté que tous avaient approuvé les démarches entreprises depuis la semaine dernière pour en arriver à une entente avec le Front commun. On voit mal comment il aurait pu en être autrement.

Région de Lac-Mégantic

Demande d'aide à Ottawa pour un développement touristique

par Paul-Henri DROUIN

LAC-MÉGANTIC — Un projet d'un peu plus de \$5 millions pour la réalisation d'un plan de développement de l'infrastructure touristique du mont Mégantic, préparé par le comité Tourismontmégantic, a été présenté au député fédéral de Mégantic-Compton-Stanstead, M. Claude Tessier.

Il s'agit d'un projet dont les objectifs sont de doter la région de Lac-Mégantic d'une infrastructure touristique susceptible d'offrir une alternative économique à une population sérieusement défavorisée depuis le déclin de son industrie forestière.

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL, hier, M. Danyel Bouffard, l'un des responsables du projet, en précisant que "ce plan de développement de l'infrastructure touristique du mont Mégantic se veut en quelque sorte un complément du plan d'aménagement du territoire imaginé par le comité intermunicipal du mont Mégantic".

Rappelons qu'en février 1982, une demande officielle a été faite par le comité intermunicipal du mont Mégantic auprès du ministère québécois du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

en vue de faire du mont Mégantic un parc provincial à récréation extensive.

Dans le dossier présenté au député Claude Tessier, le comité Tourismontmégantic souligne qu'il est impossible pour la région de Lac-Mégantic d'espérer réaliser ce plan de développement sans un appui financier de nos gouvernements.

Le projet

Ce plan de développement échelonné sur plusieurs années, est divisé en trois phases: implantation, développement et consolidation.

Selon le dossier, on part de zéro et c'est toute l'infrastructure touristique qui doit être développée: hébergement, restauration, récréation, accueil, promotion et mise en valeur des ressources culturelles, physiques et historiques à caractère touristique tout en protégeant l'environnement privilégié de la région.

Comme l'a expliqué M. Danyel Bouffard, "cet investissement espéré, à lui seul, permettrait une certaine reprise économique dans la région, mais il provoquerait surtout d'autres investissements indirects de l'entreprise privée qu'il est difficile d'évaluer concrètement mais qui peu-

vent être très importants si le dynamisme de la future industrie touristique locale réussit à intéresser les dizaines de millions d'habitants (en considérant la Nouvelle-Angleterre) qui orbitent à moins de 600 kilomètres de la région".

C'est lors d'une première rencontre avec le député Tessier, que le comité Tourismontmégantic a réalisé la possibilité de voir accélérer ou concrétiser son plan de développement théorique, d'ajouter M. Bouffard.

Par la suite, lors de la présentation du Festival d'astronomie populaire du mont Mégantic, le député Claude Tessier avait demandé à l'organisme responsable du projet "d'offrir davantage une première demande de subvention" intitulée: Phase I du plan de développement de l'infrastructure du mont Mégantic et de présenter le plan global de développement, tout en assurant qu'il en ferait un dossier prioritaire pour sa région et en confirmant la pertinence et l'importance de ce projet.

Le document remis à Claude Tessier, a expliqué M. Danyel Bouffard, en est un de synthèse de plus de 100 pages.

Tout en prévenant les membres

du comité Tourismontmégantic qu'ils devront se munir de persévérance devant la conjoncture économique actuelle et la délicatesse du dossier (Tourisme), le député Claude Tessier a assuré cet organisme et celui du comité intermunicipal qu'il mettrait tout en oeuvre pour acheminer le dossier à bon port, puisqu'il croyait au bien-fondé des revendications qui lui ont été faites.

le mot du jour

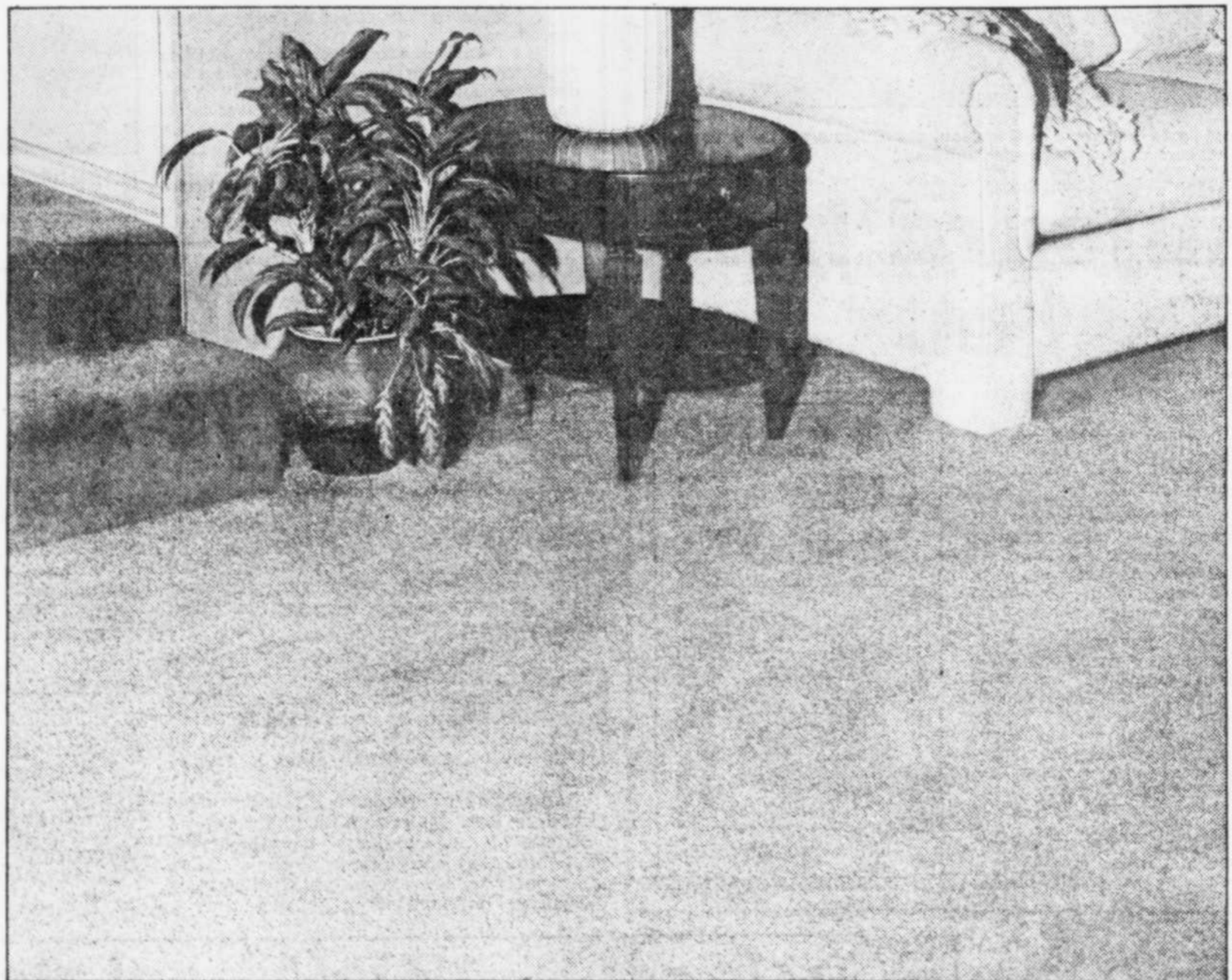
Avec les pom-pom...

La tige de métal sur laquelle les pompiers glissent pour descendre plus rapidement que par l'escalier ne peut être un pôle ni un dormant. Poteau serait plus juste et plus français. La question était posée par M. Fernand Cantin.

Pierre BELLEAU

Vente Foyerama

EATON CANADA



Offrez-vous le luxe de la moquette Brentwood en nylon "Anso IV"! Vous la trouverez chez Eaton à 25% de rabais

Prix courant Eaton 33.50

24⁹⁹ le m

Pourquoi achèteriez-vous la moquette Brentwood plutôt qu'une autre? Pour plusieurs raisons!

D'abord cette moquette en nylon "Anso IV" est conçue pour résister aux taches et à la saleté. Chacune des fibres qui la compose a été traitée individuellement. Contrairement à d'autres traitements qui consistent à vaporiser un produit sur la moquette, ce procédé la protège en profondeur et uniformément. Son nettoyage quotidien se fait donc aisément et ses couleurs pastel conservent leur éclat. De plus, cette moquette résiste aux mites, à la moisissure et est non allergène.

La moquette Brentwood est remarquable pour résister à l'usage. Les endroits les plus passants comme les escaliers et le couloir ne lui font pas peur. C'est avec brio qu'elle affronte les va-et-vient de toute la famille.

Ses couleurs pastel sont d'une richesse admirable!

Ses teintes sont si somptueuses que vous ne pourrez vous en lasser avant bien longtemps. Crème Arari, beige Casablanca, érable maité, topaze noisette, rose porcelaine, rose quartz, bleu cendré, vert lotus, sable pyramide, taupe Tiffany et gris argent.

Ce n'est pas tout!

La moquette Brentwood a encore ceci d'avantageux, elle vous est offerte à 25% de rabais chez Eaton. N'attendez plus pour vous la procurer! Env. 3,66 mètres de largeur.

Eaton, Place Ste-Foy et Galeries de la Capitale, Rayon 272. Venez ou téléphonez 653-9331



Il vous est difficile de vous déplacer?

Eaton apporte chez vous une gamme complète d'échantillons de stores verticaux, stores vénitiens, couvre-lits, tentures, tissus d'ameublement, sans frais ni obligation de votre part.

Hâtez-vous de prendre rendez-vous! Composez 653-9331 poste 306

mation pour du personnel d'établissements pénitentiaires.

Un cargo polonais sombre: 9 noyés et onze disparus

PALMA DE MAJORQUE, Espagne (AFP) — Neuf marins ont péri noyés et 11 ont été portés disparus, aujourd'hui, dans le naufrage d'un cargo polonais, le Kudowa, à 18 milles des côtes de l'île d'Ibiza, ont indiqué les autorités maritimes d'Ibiza.

Les 28 membres d'équipage, dont une femme, ont pu quitter le bâtiment qui faisait route vers la Libye à bord de canots de sauvetage, ont précisé les autorités.

Huit d'entre eux ont été recueillis sains et saufs par des hélicoptères de la marine militaire espagnole, dont plusieurs bâtiments se trouvaient à proximité de la zone du naufrage.

Un glissement de la marchandise dans les cales du cargo en raison du mauvais temps régnant dans cette zone a été à l'origine du naufrage, ont précisé les autorités maritimes.

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Sam: 8h00 à 13h00

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 19h30
647-3233 à partir de 19h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

LA QUOTIDIENNE

(tirage de mercredi)

3-2-7-6

Numéro Boni:

674524

Informations: 643-8990



Notre standard téléphonique ouvre à 9 h 10. Composez 653-9331 pour connaître nos heures d'ouverture ou l'adresse du magasin Eaton près de chez vous

EATON

Jugement de l'Office des professions sur les débrayages

La santé des citoyens mise en danger

par Roger BELLEFVILLE

Depuis plus d'une décennie, nombre de professionnels au Québec ont mis "la santé et la vie des citoyens en danger" par des débrayages "sans motif valable" et ce à l'encontre de leur code de déontologie.

Ce jugement que l'Office des professions du Québec appuie sur des considérations d'ordre général plutôt que sur des cas concrets, relance néanmoins, au moment où le Québec est au bord d'un affrontement majeur, le débat sur la responsabilité sociale des professionnels syndiqués en situation de crise ou d'arrêt de travail.

"Un conflit de travail, surgi au milieu d'une crise sociale profonde, commente d'ailleurs le président de l'office, M. André Desgagné, justifie la réflexion sur ce propos, même si d'au-

tres circonstances se prêteraient mieux à une discussion sereine et approfondie."

L'office aborde cette délicate question de la dualité de la déontologie individuelle versus la déontologie collective par une synthèse de la documentation existante sur le sujet.

L'office n'en souhaite pas moins que cette source documentaire, rendue publique hier, suscite une prise de conscience et marque un point de départ vers une réflexion approfondie. Ce, en vue d'établir une déontologie plus adaptée à l'exercice de beaucoup de professions.

L'organisme donne la définition suivante à l'expression "déontologie collective": l'extension du champ d'application de la déontologie professionnelle traditionnelle aux

comportements collectifs des professionnels syndiqués en situation particulière de conflit de travail.

En d'autres termes, le médecin, l'infirmière, le travailleur social, entre autres disciplines, doivent-ils, à l'occasion d'un mot d'ordre de grève, respecter d'abord leur éthique professionnelle axée sur la protection du public, ou privilégier la ligne de conduite syndicale?

La synthèse documentaire de l'organisme ne répond pas à cette question. Elle fait état de la réflexion à ce jour. Le consensus est loin d'être fait.

Points saillants

L'étude dégage les principales lignes de forces suivantes:

— la plupart des auteurs s'entendent pour affirmer que les codes de déontologie actuels ne font preuve

d'aucune préoccupation sociale, ne correspondent plus à la réalité fort complexe de notre monde contemporain et ne prévoient aucunement le problème du conflit de travail;

— même redéfinis, les codes de déontologie ne seraient pas entièrement suffisants pour guider la conduite du professionnel en grève, mais y contribueraient certainement d'une façon positive;

— ceux qui considèrent comme inopportune et inefficace l'application de la déontologie professionnelle, même renouvelée, s'appuient d'abord sur des raisons de stratégie que sur des questions de principes; d'autant plus que les professionnels ne sont pas toujours les seuls participants lors d'un débrayage;

— unanimité cependant quant à

l'émergence d'une nouvelle éthique, professionnelle ou sociale, collective ou individuelle, concrétisée ou non dans un code;

— aucune diminution du rôle des corporations professionnelles n'est préconisée dans un contexte de conflit de travail.

Une mutation

Ce n'est pas la première fois que l'Office des professions se penche sur cette problématique. Un comité d'étude était mandaté en ce sens en 1976.

Il proposait, dans ses recommandations, quatre mesures spécifiques:

— la création d'un groupe de travail sur les relations de travail dans le secteur public;

— une formation éthique plus approfondie;

— la responsabilité des syndicats de déterminer et d'assurer les services essentiels;

— la création d'une fonction de protecteur des usagers des services publics lors des conflits de travail.

Le document rappelle la mutation profonde qu'a connue le professionnalisme au cours des dernières décennies. Des transformations entraînant par le développement des connaissances et l'industrialisation qui ont provoqué le morcellement et la spécialisation des professions. L'intervention, aussi, de plus en plus grande de l'Etat dans les programmes de sécurité sociale, de sorte qu'il est devenu le principal employeur des professionnels ou leur principal client. La majorité des professionnels sont aujourd'hui syndiqués et plus de 80 pour 100 sont salariés ou "conventionnés".

La grève pourrait encore être évitée (Bisaillon)

par J.-Jacques SAMSON

Les débrayages massifs prévus pour la semaine prochaine dans le secteur public peuvent encore être évités, soutient le député indépendant de Sainte-Marie et ex-propriétaire syndical à la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Guy Bisaillon.

M. Bisaillon croit que si le premier ministre dépose aujourd'hui des formules d'assouplissement sur les clauses touchant la sécurité d'emploi et les employés à temps partiel, "cela peut apaiser suffisamment les choses pour éviter des débrayages".

Le député de Sainte-Marie indique être entré en contact avec des camarades à lui à la FTQ et à la CSN au cours de la journée d'hier pour prendre le pouls des organisations syndicales. "Du côté de la FTQ et de la CSN, j'ai su qu'on est ouvert à plus de discussions. A partir du moment où

Lévesque est prêt à parler de sécurité d'emploi, cela amènera la CEQ à se ranger. S'il n'y a pas un mouvement important sur la sécurité d'emploi, cela ne règle rien."

Le gouvernement Lévesque et certaines organisations syndicales trouvent leur compte cette semaine dans des discussions qui permettent de toute façon de gagner du temps. Il y a une sérieuse possibilité de poursuite des discussions, donc que l'enclenchement des débrayages soit retardé. Plus les syndicats retardent le début d'une grève, analyse le syndicaliste, moins il y a de possibilités de réalisation parce que les membres s'habituent à cette situation et quand arrive le mot d'ordre de grève véritable, surviennent des remises en question sur la pertinence de descendre sur le trottoir.

Le gouvernement a donc tout intérêt, en déduisant, à retenir les re-

présentants syndicaux dans le type de rencontres convoquées cette semaine par le premier ministre. Certains syndicats, qui éprouvent des difficultés à obtenir des mandats de grève à la Fédération des affaires sociales y trouveront aussi leur compte. "C'est une opération pour sauver la face (face saving) et c'est normal, cela fait partie des règles du jeu habituelles."

Selon M. Bisaillon, si une volonté politique d'éviter un affrontement majeur peut être perçue chez certains dans les rangs péquistes à la veille des grèves générales, le premier ministre n'est prêt quant à lui, dans le même sens, qu'à ne lâcher qu'un petit peu, pas à un changement d'orientation.

Un fonds de solidarité

Les organisations syndicales sont ouvertes à des discussions sur la création d'un fonds de solidarité pour stimuler l'emploi. M. Bisaillon a déjà lui-même soumis une proposition du genre, tout comme le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Rodrigue Dubé.

M. Bisaillon dit avoir entendu parler "à travers les branches" que le gouvernement envisageait aujourd'hui un fonds de \$40 millions. "Pour moi, si l'information est exacte, c'est nettement insuffisant, ce ne serait que du "patchage". Il y a aussi toute la notion de permanence des emplois qui doivent être créés que le gouvernement ne reconnaît pas dans ses programmes."

Un troc possible

Le député de Sainte-Marie envisage par ailleurs la possibilité que le gouvernement tente de se livrer au cours de la journée à une sorte de troc.

Le projet de révision du code du travail remis en décembre au Comité consultatif du travail et de la main-d'oeuvre ne contenait aucun des éléments les plus attendus par les organisations syndicales: amendements à la loi anti-scab, accréditation multipatronale.

"Pour la FTQ, l'accréditation multipatronale serait une victoire incroyable. Il est possible que cela entre dans le "deal", n'écarte pas M. Bisaillon. Des modifications au code du travail, dans le sens demandé par les syndicats avaient été élaborées depuis plus d'un an au gouvernement, rappelle M. Bisaillon et ne figuraient pas au projet rendu public. Peut-être sont-elles aussi gardées pour servir de colliers et de miroirs devant les leaders du Front commun aujourd'hui?"



Pris sur le vif au moment où ils recevaient leur premier chèque "amputé": il s'agit de Rachelle Blais, André Martin, Michelle Miville-Deschesnes et François Pelletier.

Paye diminuée: colère, cynisme ou indifférence

par Ghislaine RHEAULT

Les fonctionnaires ont commencé hier leur carême avant d'avoir fêté le Mardi gras.

Pris sur le vif au moment où ils recevaient leur premier chèque de paye amputé de 20, 15 ou 10 pour 100, leurs réactions étaient marquées par la colère, le cynisme ou le j'e-m'en-foutisme.

"Moi qui voulais changer de frigidaire... Je suis obligé de prendre une pelle pour aller chercher de la crème glacée dans le congélateur... Il va falloir attendre", a dit François Pelletier, agent d'information du ministère de l'Éducation.

Mais il ajoute, plus sérieusement, que pour lui, ce n'est pas une question d'argent, mais de principe. Professionnel de grade deux, son salaire net passera de \$770 à \$620 par quinzaine.

Ce qui le dérange le plus, c'est qu'on ait bafoué au cours des derniers mois les règles du jeu de la négociation. "On revient à l'époque de Duplessis dans le régime des relations de travail." Et pour ça, il se dit prêt à faire la grève.

Surprise mitigée

"Attendez que je sois partie... Je ne veux pas assister aux pleurs", disait la responsable de la distribution des chèques en remettant les enveloppes au 16e étage du complexe G.

Mais les fonctionnaires ne manifestaient pas de surprise. "C'est dégueulasse", a lancé Michèle Miville-Deschesnes. Son salaire sera coupé de 20 pour 100.

"On va s'en rendre compte quand nos propriétaires vont arriver bientôt avec les augmentations de loyers", ajoute Rachelle Blais.

Toutes les deux membres du Syndicat des fonctionnaires, elles se disent néanmoins peu enthousiastes face à un vote de grève appréhendé.

"Pourquoi irions-nous nous battre? ajoute l'un de leurs collègues. Les syndicats sont d'accord avec les coupures de salaires. Ils l'ont dit."

"Une chance que je reçois une bonne pension alimentaire, dira une autre secrétaire du ministère de l'Éducation, mère de deux enfants. Avec un salaire de \$20,000 qui sera coupé de \$95 net par deux semaines, je ne pourrais pas joindre les deux bouts."

"Moi, avec mes \$15,000 par année, je ne gagne pas assez cher pour qu'on me coupe, explique la téléphoniste-réceptionniste du 16e étage de la tour du G.

"On va fêter ça au Coke, puis au lunch Parizeau, dit André Martin, un autre professionnel qui recevra \$170 de moins par quinzaine au cours des trois prochains mois. Je gagnais \$47,000. Je reçois maintenant \$38,000." Mais il s'estime encore bien payé à ce niveau de salaire. Un autre fonctionnaire, cadre in-

termédiaire à l'Assemblée nationale, a reçu son chèque comme une claque.

"... de c...", a gémi cet homme — généralement d'une exquise politesse, pour tout commentaire en ouvrant l'enveloppe. "Quand je reçois \$140 net de moins par paye, oui je sacre madame... On n'ira pas dans les restaurants et aux parties des Nordiques pendant un bon petit bout de temps..."

Un coup...

Pour un autre professionnel non syndiqué du ministère de l'Éducation qui préfère ne pas être identifié, l'événement d'hier donnait lieu à une petite réflexion de nature politique.

"Pour certains, c'est peut-être un coup sur le plan psychologique. Mais pour moi le coup, c'est d'avoir hérité de ce gouvernement-là depuis le 15 novembre 1976."

Il dit qu'il n'était pas péquiste... comme la majorité des fonctionnaires. "Les ferveurs péquistes sont en général outrées. Ils pensaient naïvement avoir affaire à un bon gouvernement. Mais c'est un gouvernement qui s'est occupé de la langue et de la répartition de la "tarte", plutôt que d'essayer de "grossir la tarte". Il y a bien des gens d'élites parmi eux. Mais on trouve encore quelques rares ferveurs partisans du gouvernement et de la social-démocratie à la Ti-Poil qui sont prêts à les accepter..."

Les libéraux sont silencieux pour ne rien envenimer

par Michel DAVID

Selon le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, le gouvernement devrait surseoir temporairement à l'application de la loi 105 et reprendre les négociations avec le Front commun sur certaines clauses normatives.

En contrepartie, les syndicats fixeraient une période de négociations — trois mois par exemple — durant laquelle ils s'engageraient à ne pas déclencher la grève.

Pour l'Opposition, qui avait voté en bloc contre la loi 105 le mois dernier, le principe même d'un règlement par décret est vicieux à la base, mais il s'agit maintenant d'éviter un affrontement qui entraînerait une dégradation irréversible du climat social au Québec.

Au chapitre des salaires, le Parti libéral condamne toujours le principe de la récupération énoncé par la loi 70. Mais si le gouvernement s'entête dans sa résolution, il doit assurer les travailleurs du secteur public que les sommes ainsi récupérées seront entièrement consacrées à la création d'emplois.

M. Rivers appuie à ce sujet la

recommandation formulée par l'Alliance des professeurs de Montréal, à l'effet de créer un "fonds national" de l'emploi.

Le député s'est par ailleurs réjoui de ce que le gouvernement semble maintenant disposé à atténuer les effets de la loi 70 sur les employés à temps partiel, alors qu'une telle mesure serait administrativement impossible.

Il met cependant le gouvernement en garde contre la tentation d'un "trade off" selon lequel le Front commun accepterait les offres gouvernementales, en retour de modifications importantes du code du travail relativement à la loi anti-scab ou à la négociation multipatronale.

Le député de Jean-Talon a enfin expliqué que le Parti libéral s'était volontairement abstenu d'intervenir dans le dialogue engagé entre le gouvernement et le Front commun depuis le début de la semaine, pour ne pas "politiser" cette ultime tentative d'en arriver à une entente.

Il faut cependant dire que le chef du parti, M. Gérard D. Lévesque, de même que le leader de l'Opposition, M. Fernand Lalonde, sont actuellement en vacances.

Député expulsé

GRANBY (d'après PC) — C'est par un vote majoritaire à main levée que les quelque 450 travailleurs de l'enseignement de la Haute-Yamaska ont expulsé le député d'Iberville, Jacques Beauséjour, de leur unité d'accréditation syndicale.

C'est lors de l'assemblée générale de mardi soir que les enseignants ont pris cette

décision à la suite d'une proposition du président du syndicat, M. Gaston Tétreault.

LE CONDOMINIUM

MERCI

Encore quelques condos de 1, 2 ou 3 chambres, de 1,000 à 2,100 pi. car. Subvention fédérale de 3 000\$

Abril fiscal MURB
7, Jardins Mérici, suite 106
688-1630

BUREAUX À LOUER

rue d'Auteuil

- environ 4.000 pieds carrés
- accès à une grande salle de conférence
- stationnement
- entièrement aménagé
- occupation immédiate

Renseignements: 529-8421
Madame Sévigny

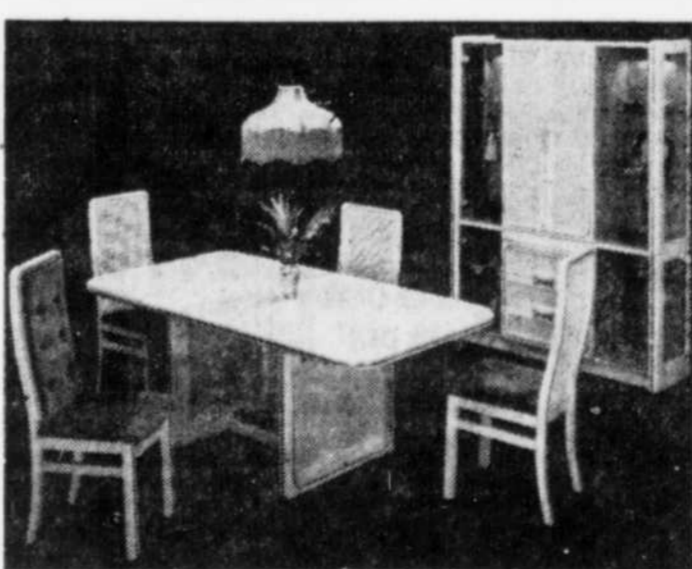
Le bois massif, un investissement sûr.

Fini laque, avec garnitures de laiton.

SPECIAL DE LA SEMAINE: Mobilier de chambre modulaire 595\$ (non illustré)

AMEUBLEMENT COMPLET: Mobiliers de cuisine, salon et chambre.

1995\$



Profitez-en, ne manquez pas ça!

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRÈRES INC.

355, Marie-de-l'Incarnation Québec 681-6054

Cours de programmation en langage et introduction à l'informatique de gestion

"BASIC"

- Enseignement en groupes restreints (15 étudiants)
- Durée des cours: 90 heures
- Cours du soir, lundi et mercredi
- Un poste de travail par étudiant
- Début des cours: 31 janvier

Inscription dès maintenant



751, côte d'Abraham
Québec - G1R 1A2
Pour l'inscription, demandez le service d'admission.

522-3906



Robert Bourassa

La Chambre de Commerce de Charlevoix vous invite à un souper-causaire, le mercredi 26 janvier 1983 à 18:00 heures au Manoir St-Casimir.

Monsieur Robert Bourassa prononcera une conférence ayant pour titre: "L'avenir économique du Québec".

Coût: \$20.00 par personne
Réservation: Secrétaire de la Chambre de Commerce de Charlevoix
418-626-5514 (non)

"Prime à l'acheteur" de RCA



DES RABAIS SPÉCIAUX AUX MARCHANDS PARTICIPANTS VOUS PERMETTENT D'ÉCONOMISER JUSQU'À

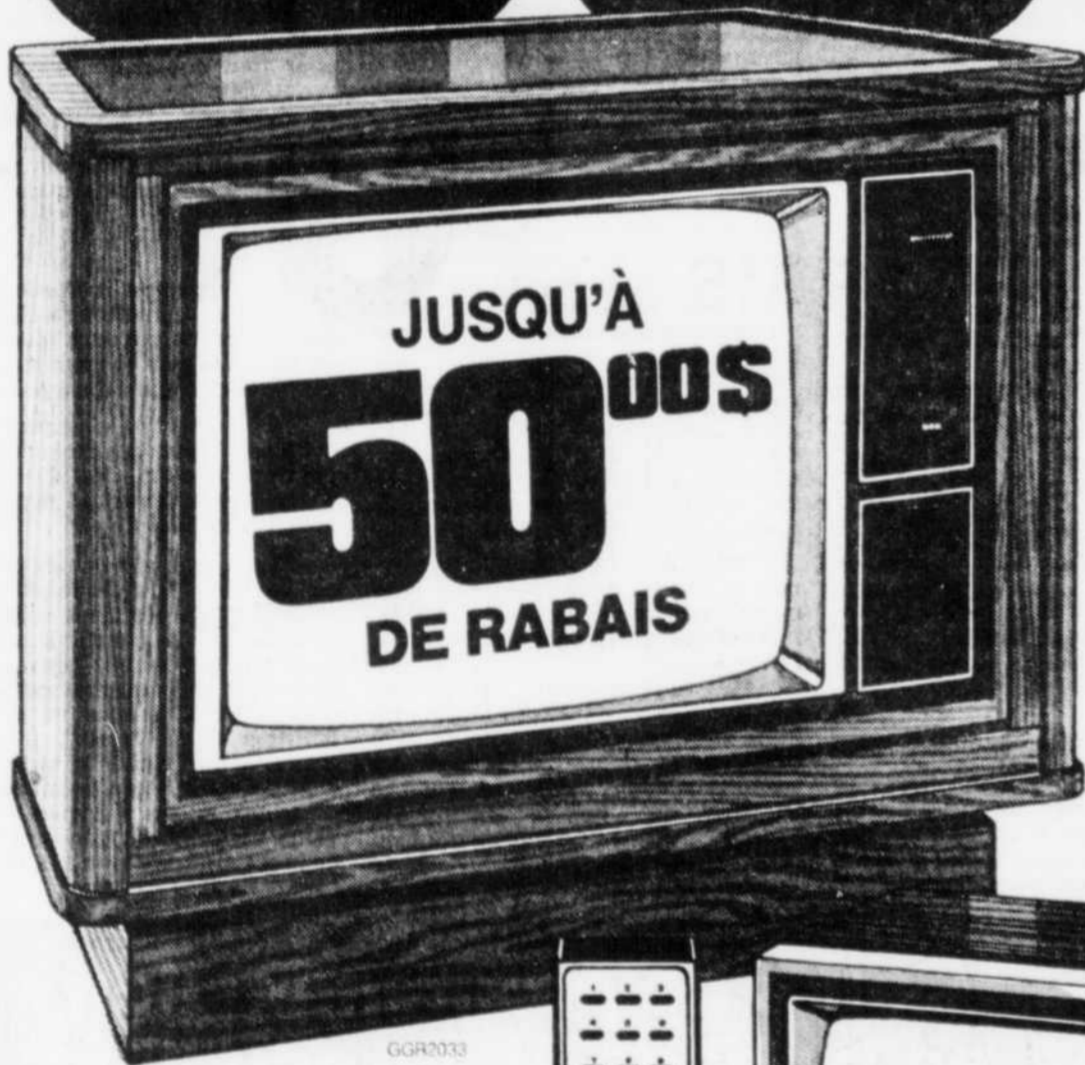
50\$

HÂTEZ-VOUS POUR UNE MEILLEURE SÉLECTION

Vous pouvez dès maintenant acheter un télé-couleur RCA 1983 et économiser gros. A cette occasion seulement, et tant qu'il y aura des stocks, les marchands participants RCA feront profiter directement le consommateur de leurs remises spéciales. Vous pourrez économiser jusqu'à 50 \$ sur-le-champ sur certains télécouleurs RCA. Aucune attente, rien à remplir... alors, venez nous voir dès aujourd'hui!

Économisez de l'espace tout en vous offrant une télécommande ColorTrak... en plus de la "Prime à l'acheteur" de RCA!

Une image splendide de 33 cm (14 po)* dans un appareil portatif compact avec télécommande à 6 fonctions, toutes les caractéristiques bien connues ColorTrak et un écouteur pour écoute en privé.



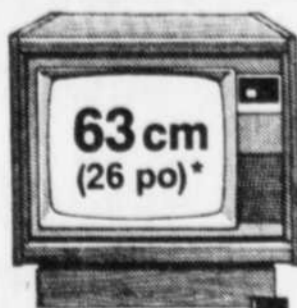
Obtenez la "Prime à l'acheteur" de RCA sur ce meuble ColorTrak 2000!

Le meuble haut de gamme de 63 cm (26 po)* se distingue par notre meilleure télécommande numérique infrarouge, la syntonisation multi-bandes de 122 canaux, un dispositif d'affinage, l'autorégulation de la couleur, le capteur de lumière ambiante à photorésistance et son châssis LONGUE VIE super-fiable. Achetez maintenant et économisez!

ColorTrak de table de 48 cm (20 po)* maintenant avec la "Prime à l'acheteur" de RCA!

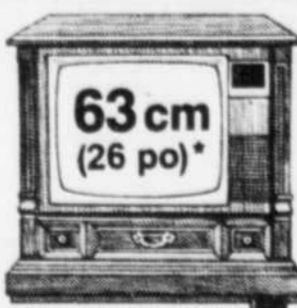
Comprend une télécommande à 5 fonctions, la syntonisation multi-bandes de 122 canaux, l'autorégulation de la couleur, le capteur de lumière ambiante et le châssis LONGUE VIE... mais consomme en moyenne moins d'énergie qu'une ampoule de 100 watts.

Un choix de nombreux autres modèles... des dimensions et des styles pour tous les goûts... TOUS OFFERTS AVEC UN RABAIS!



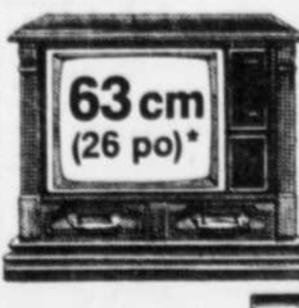
63 cm (26 po)*

COLORTRAK AVEC TELECOMMANDE GGR691R Télécommande à 6 fonctions et rendement ColorTrak dans un meuble contemporain à base pivotante.



63 cm (26 po)*

COLORTRAK AVEC TELECOMMANDE GGR699R Mêmes caractéristiques que GGR691R à gauche, dans un meuble attrayant de style traditionnel.



63 cm (26 po)*

COLORTRAK 2000 AVEC TELECOMMANDE GGR2038 Mêmes caractéristiques que GGR2033 ci-dessus, dans un meuble de style traditionnel au détail exquis.



48 cm (20 po)*

MODÈLE DE TABLE RCA FGC423 Appareil portatif compact de style contemporain avec autorégulation de la couleur et châssis LONGUE VIE.



38 cm (16 po)*

COLORTRAK AVEC TELECOMMANDE EGR358R Appareil de taille moyenne à télécommande de style et de rendement haute technologie. Comporte un écouteur et un écran parascène!



33 cm (14 po)*

XL-100 PORTATIF EGR333 Des couleurs merveilleuses, un style superbe, toutes les caractéristiques standard des télécouleurs RCA et la "Prime à l'acheteur" de RCA en plus!

*Image de 63 cm en diagonale tube-image de 26 po Image de 48 cm en diagonale tube-image de 20 po Image de 38 cm en diagonale tube-image de 16 po Image de 33 cm en diagonale tube-image de 14 po

Réalisez également d'importantes économies à l'achat de MSC et de lecteurs vidéodisque SelectaVision de RCA... venez nous voir dès aujourd'hui!

Le degré de participation à cette promotion est laissé à la discrétion de chaque marchand participant.

® Marque déposée de RCA Inc.

REGION QUEBEC

RCA NAP BOILY
4175, BOUL. STE ANNE
MONTMORENCY
Tél. 667-7851

RCA A. CLOUTIER RADIO TV
840, MYRAND
STE. FOY, Tél. 688-1184
3285, 1ère AVENUE
QUEBEC, Tél. 626-7544

RCA GAUDET AMEUBLEMENT
355, MARIE-DE-
L'INCARNATION
QUEBEC
Tél. 681-6054

RCA HENault ELECTRONIQUE
5045, BOUL. DU JARDIN
ORSAINVILLE, Tél. 628-5863
57, MARIE-DE-
L'INCARNATION
QUEBEC, Tél. 681-6115
102, ROUTE KENNEDY
LEVIS, Tél. 833-5860

RCA GASTON LEVESQUE
100, RUE CHABOT
VILLE VANIER
Tél. 683-3471

RCA CLAUDE SIOU MEUBLE
VILLAGE HURON
LORETTEVILLE
Tél. 842-4824

REGION RIVE-SUD

RCA JEAN-PAUL CHABOT
94, ROYAL
ST-CHARLES
BELLEHASSE
Tél. (418) 887-3495

RCA LAUZE TV MEUBLES ENR.
6483, PRINCIPALE
STE-CROIX, LOTBINIERE
Tél. (418) 926-3391

REGION PORTNEUF

RCA LANGEVIN FRERES
404, ST-JOSEPH
ST-RAYMOND
Tél. (418) 337-2788

RCA LUCIEN PARE
855, PRINCIPALE
ST-MARC DES-
CARRIERES
Tél. (418) 268-3529

RCA GASTON PERRON
110, ROUTE 138
CAP-SANTE
Tél. (418) 285-2555

REGION CHARLEVOIX

RCA MARTIN TREMBLAY MEUBLES
1132, BOUL. MGR-LAVAL
BAIE ST-PAUL
Tél. (418) 435-6396

Education: parents inquiets du climat de travail

par Damien GAGNON

Le comité de parents de la Commission scolaire régionale Jean-Talon est inquiet du climat actuel des relations de travail dans le secteur de l'éducation et il craint que les décrets aient des retombées négatives sur la qualité de l'enseignement et les relations humaines à l'école.

Mme Nicole Leblanc, Ginette Martel, Pierrette Lemieux, MM. Gratien Guimond et René Côté, tous membres du comité, ont confié, hier au SOLEIL, leur profonde insatisfaction du déroulement des négociations dans le secteur de l'Éducation. Pour eux, l'adoption des décrets par le gouvernement n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Le comité de parents, qui regroupe un représentant de chaque comité d'école du territoire de la commission scolaire a tenté au cours des dernières semaines, d'évaluer l'impact des décrets sur la qualité des services à l'école.

Pour ces parents, l'augmentation de la tâche des enseignants, du nombre de groupes qu'ils auront à rencontrer, du nombre d'élèves par classe, représente un danger pour la qualité de l'enseignement et des rapports entre professeur-élèves.

On souligne que les professeurs se plaignent actuellement du manque de temps. Ils doivent limiter les contacts personnels avec les élèves. On se demande comment ils vont faire maintenant qu'ils auront plus d'élèves à rencontrer.

Ils sont d'avis que l'on ne peut augmenter indéfiniment le nombre d'élèves par classe sans causer préjudice aux élèves eux-mêmes.

Ils regrettent qu'il n'y ait pas de place pour la pédagogie et les relations humaines à développer à l'école lorsqu'il s'agit de discuter des conditions de travail des enseignants. A leur avis, il est grand temps que les parties en cause cessent de parler uniquement d'argent et d'administration.

Vote de grève chez les employés de soutien de Laval

par J.-C. RIVARD

Ce qui était jusqu'ici du domaine probable est devenu réalité, hier, lorsqu'on a affiché sur les baillards des divers pavillons de l'université Laval l'ordre du jour de l'assemblée qui doit tenir dimanche après-midi le Syndicat des employés de soutien à la salle Albert-Rousseau du cégep Sainte-Foy; il y aura vote de grève.

L'ordre du jour, tel qu'affiché, ne se résume en effet qu'en trois points: adoption du procès-verbal, rapport des négociations, vote de grève.

Bien qu'aucune date n'ait encore été fixée pour le déclenchement d'un débrayage à l'université Laval, il est prévisible qu'il puisse se faire le 27 janvier, c'est-à-dire en même temps que celui des employés de soutien du secteur de l'éducation.

Entre-temps, diverses instances de l'université tentent d'établir des contacts avec la partie syndicale pour que certains services essentiels puissent être maintenus, du moins au pavillon Pollack.



La construction du traversier du CN n'aura pas tout résolu

L'année sera quand même difficile chez Davie

par Gilles PÉPIN

LÉVIS — Le chantier maritime Davie, de Lauzon, vient de se voir octroyer un contrat de \$121 millions pour la construction d'un traversier de CN Marine; mais cela ne lui permettra pas de passer l'année sans douleur. Les effectifs globaux de Davie, qui sont d'environ 1,000 personnes, actuellement, diminueront graduellement, pour se situer à près de 700, en juin. La construction du gigantesque traversier ne débutera effectivement qu'en septembre.

Le vice-président exécutif et responsable de la production chez Davie, M. Marcel Lafrance, a profité de la venue à Lévis du ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne, hier, pour solliciter une autre collaboration du gouvernement canadien. M. Lafrance, un excellent vendeur, a bien vanté l'habileté des travailleurs de Davie et il a annoncé que cette entreprise fera une proposition, dans quelques semaines, pour la réparation du navire de guerre Nipigon, un bateau qui avait été bâti à Lévis, en 1963.

Le Nipigon apporterait au chantier de Lauzon quelque 400 emplois pendant un an. Davie a besoin de ce contrat pour maintenir un certain niveau d'emploi. Ces 400 emplois s'ajouteraient aux 1,000 autres qui sont maintenant assurés pour 18



Le ministre Gilles Lamontagne et le vice-président exécutif de Davie, M. Marcel Lafrance

mois sur le traversier, en attendant que se réalise l'espoir d'une participation de Davie dans le projet de construction de frégates de la marine canadienne.

La signature

Le ministre de la Défense nationale a annoncé officiellement l'octroi du contrat du traversier Gulfspan, au nom de ses collègues Ed Lumley, de l'Industrie et du Commerce, et Jean-

Luc Pepin, des Trans-

ports. La signature du contrat ne sera faite, cependant, qu'au début de la semaine prochaine par les représentants de CN Marine et de Davie. Pour ce bateau-pas-

seur devant relier North Sydney, en Nouvelle-Ecosse, et Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, le gouvernement fédéral a dû octroyer une subvention au montant de \$26 millions.

Le ministère d'Etat au développement économique régional contribue pour \$15 millions, \$11 millions sont pris à même le programme d'assistance à l'industrie maritime, tandis que Transports Canada, par l'entremise de CN Marine, fournit \$95 millions.

soient limitées à 6 et 5 pour 100 en 1984 et 1985.

Une première

Le ministre La-

Moubarak se rendra à Ottawa

OTTAWA (AFP) — Le président égyptien Hosni Moubarak se rendra en visite officielle à Ottawa les 31 janvier et 1er février, a annoncé à Ottawa le bureau du premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau.

Fin janvier le président Moubarak doit se rendre aux Etats-Unis, où il rencontrera le 27 janvier le président Ronald Reagan, rappelle-t-on.

Selon le communiqué officiel, MM. Moubarak et Trudeau "profiteront de cette visite pour examiner les relations bilatérales entre le Canada et l'Égypte, et discuter des questions internationales d'intérêt commun".

montagne a signalé que le traversier Gulfspan a été conçu pour inaugurer une nouvelle série de transbordeurs pour passagers et automobiles. D'une longueur de 175 mètres et d'un déplacement en charge de 15,300 tonnes, ce bateau pourra transporter 1,200 personnes et 450 voitures. Ce sera le plus

gros bateau encore jamais construit au Canada. Sa construction nécessitera deux millions d'heures de travail. La livraison sera faite à l'été de 1985.

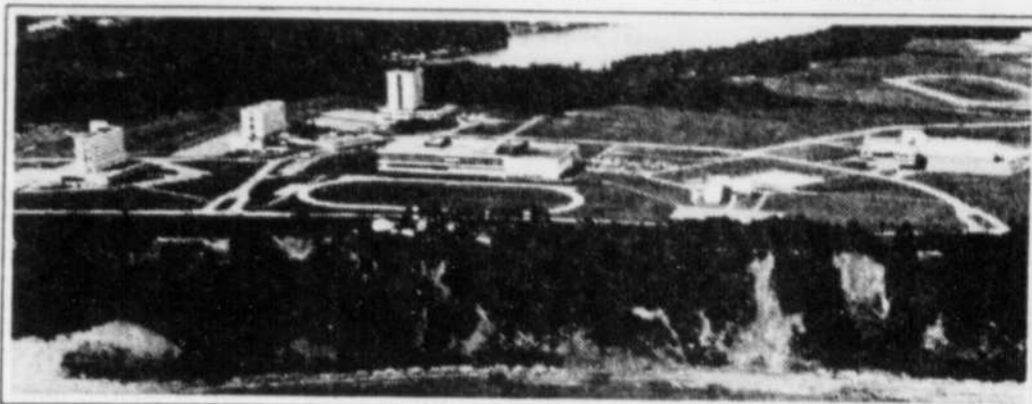
Le Gulfspan comportera deux fois plus de cabines que tout autre navire de ce type actuellement en exploitation; il sera doté de

sièges plus confortables et les services de traiteurs de même que les divertissements y seront améliorés. Le bateau a été conçu par la société canadienne d'architecture navale Ger-

man & Milne, de Montréal, avec le concours de Knud E. Hansen, de Copenhague. Sans ce contrat, Davie aurait été dans une situation dramatique. C'était la seule bouée qui s'offrait à l'entreprise, a dit M. Lafrance, en précisant qu'une seule plate-forme de forage est en construction, actuellement, et que rien d'autre chose ne figure au carnet de commandes.

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

5000, rue St-Félix, Cap-Rouge — (418) 872-8041



- Collège privé et catholique
 - Service de chambres et pension pour garçons et filles
 - SECONDAIRE V (Sc.-Math. et Sc. Humaines)
 - COLLEGIAL GENERAL (Accès aux universités)
 - COLL. PROFESSIONNEL:
 - Art vestimentaire
 - Gerontologie
 - Arts plastiques
 - Garderie d'enfants
 - Evaluation foncière
- Visite ou information sur les cours et les prêts et bourses, après 17h00 ou fin de semaine: prendre rendez-vous avec R. Doucet (418) 872-8041

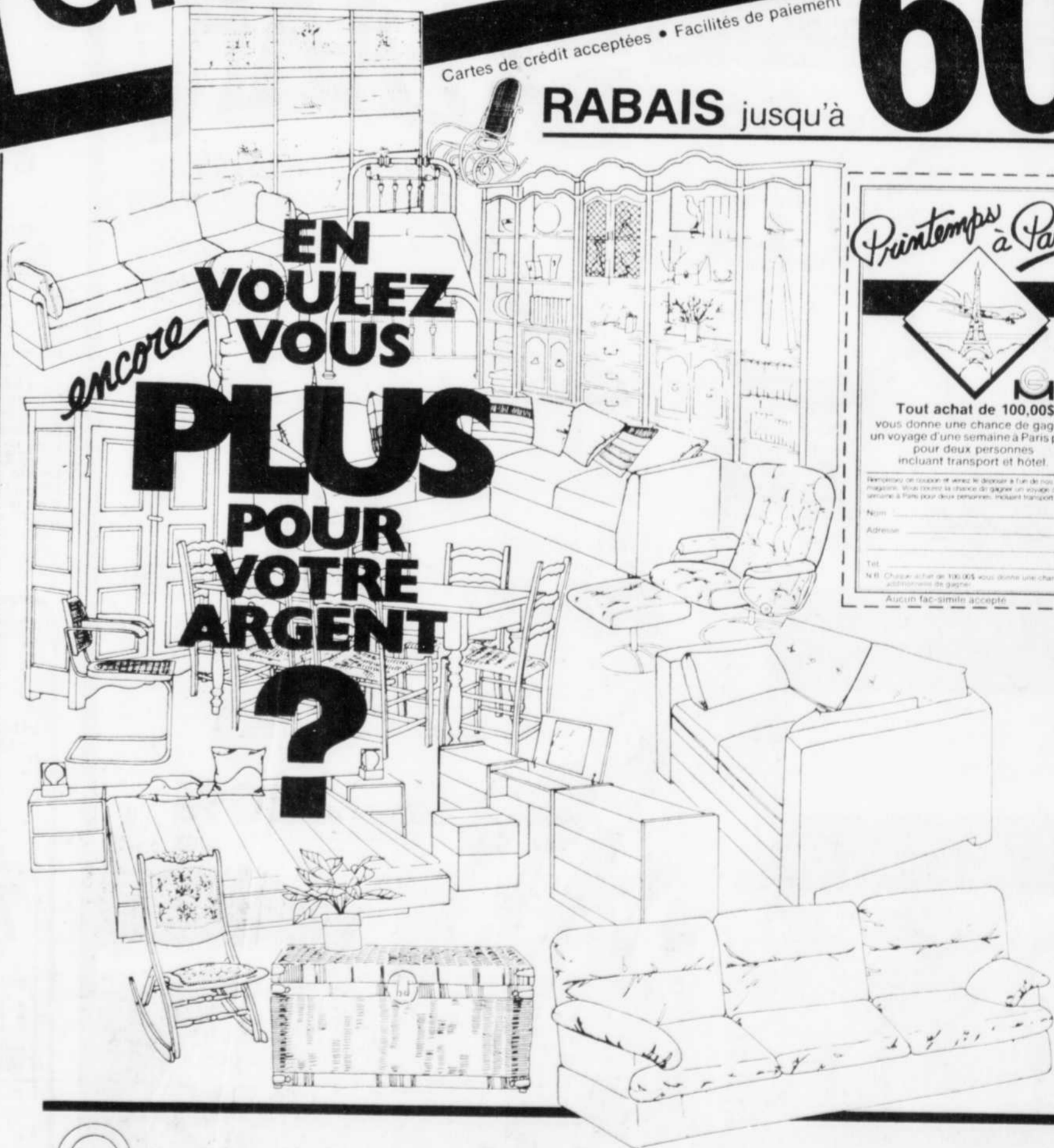
SOLDE BI-ANNUEL

L'ANNÉE GIGANTESQUE

60%

Cartes de crédit acceptées • Facilités de paiement

RABAIS jusqu'à



encore EN VOULEZ VOUS PLUS POUR VOTRE ARGENT ?

Printemps à Paris

Tout achat de 100,00\$ vous donne une chance de gagner un voyage d'une semaine à Paris pour deux personnes incluant transport et hôtel.

Remplissez ce coupon et amenez-le à l'un de nos magasins. Vous aurez la chance de gagner un voyage d'une semaine à Paris pour deux personnes, incluant transport et hôtel.

Nom: _____
 Adresse: _____
 Tel: _____

N.B. Chaque achat de 100,00\$ vous donne une chance supplémentaire de gagner.

Aucun fait-remise accepté.

LA GALERIE DU MEUBLE

Contemporain
 18, rue Courcellette
 Québec
 681-0171

Traditionnel
 1299, Boul. Charest O.
 Québec
 681-0171

Les Galeries de la Capitale
 Québec
 681-0171

CLINIQUE BELLEMARE
 LE CENTRE DU VERRE DE CONTACT
 À NUL AUTRE ENDROIT À QUÉBEC
 350, boul. Charest est
522-3924
 Voisin du Spécialiste du Stylo

VENTE DE FERMETURE

- Bagues de fiançailles
- Bagues avec pierres
- Bicycles d'oreilles en or et diamants
- Chaînes, bracelets, zodiaques en or
- Pendentifs en or
- Colliers de perles

50%

50% de rabais sur MONTRES SEIKO, BULOVA, LONGINES

• Visa et Master Card acceptées

BIJOUTERIE L. CORRIVEAU
 1223, 4e Avenue — 522-8645

LE CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE SAMUEL-HOLLAND

Conditionnement physique PAR LA DANSE AEROBIQUE

Début: 24 janvier '83
 Durée: 10 semaines
 Jours: Lundi et mercredi
 Heures: Niveau II 18h30 à 19h30
 Niveau I 19h30 à 20h30
 Coût: Membres - 45\$
 Non-membres - 95\$

Inscriptions: au téléphone ou sur place avant le 21 janvier

TEL.: 527-2571
 3, Parc Samuel-Holland
 Stationnement gratuit

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Sainte-Foy se donne un plan d'organisation et de gestion

par Marcel COLLARD

Découvrant que la fonction municipale de Sainte-Foy était constituée "d'une dizaine de chapelles, mais pas d'église pour les relier entre elles", l'administration du maire Louis-Marie Lavoie a élaboré un plan d'organisation et de gestion aspirant à une plus grande efficacité assorti d'un souci d'économie.

Dans une entrevue accordée au SOLEIL, le maire Lavoie raconte qu'après son élection, il a comparé le style de gestion de la municipalité avec celui qu'il avait connu dans le domaine scolaire et en milieu hospitalier. Lui qui préconisait un budget "selon nos moyens" et une distribution plus rationnelle du personnel de la fonction publique, il réalise l'écart entre les 400 employés de Charlesbourg, avec une population équivalente, et les 700 au service de Sainte-Foy.

Devenu maire, M. Lavoie occupe un bureau désert qu'il doit d'abord animer par l'embauche d'un chef de cabinet et d'une secrétaire. Puis, analysant plus attentivement le fonctionnement des services, il constate l'existence "d'une dizaine de chapelles, sans aucune église", manquant de communication entre elles, et, d'une certaine façon, inconscientes des actions posées par rapport aux autres services. Bref, précise le maire, une

structure hiérarchique verticale, sans relation horizontale.

La date de son élection, en novembre 1980, coïncida avec le délai de préparation du budget. Les dépenses augmentant de 15 pour 100, il aurait fallu augmenter d'autant le produit des taxes. Mais fidèle à son engagement électoral, ajoute M. Lavoie, on dégrassa au point de limiter la hausse des taxes à 2,9 pour 100.

Cet exercice révéla encore plus

clairement le manque d'énoncés précis; le plan d'organisation s'imposait.

Le plan d'organisation

Pour l'instant, le plan est défini dans un document qui décrit la mission de la corporation municipale de Sainte-Foy: prévoir et planifier l'utilisation du sol, assurer le bien-être et des services à la population. A partir de cette notion, les responsabilités

précises sont attribuées au niveau législatif, à celui de l'exécutif et à celui de l'administration, le tout avec l'appui d'une direction de la gestion (regroupant les ressources financières, humaines et matérielles) et du secrétaire (réunissant le greffe, le soutien juridique et l'information).

Découle finalement de l'ensemble, une direction de la gestion du territoire et une deuxième, dite de la gestion des services à la population.

Une meilleure planification par des mesures plus rationnelles

par Marcel COLLARD

Le maire de Sainte-Foy, M. Louis-Marie Lavoie, propose à la consultation des gens intégrés à la fonction publique municipale, dans un souci de respecter les droits de chacun, un document qui contient des mesures plus rationnelles pour assurer une meilleure planification en répartissant des tâches sous forme de mandats très précis.

Dans l'avenir, espère M. Lavoie, malgré la situation économique, le plan d'organisation et de gestion permettra une expansion plus réaliste en

évitant de répéter certaines erreurs.

A titre d'exemple, il note que la municipalité devra investir prochainement de \$4 à \$5 millions pour adapter les infrastructures dans des secteurs devant accueillir initialement des maisons unifamiliales et où on retrouve aujourd'hui des établissements comme les centres commerciaux et des édifices énormes, entraînant des problèmes.

Autres interventions

On interviendra ainsi dans la gestion du sol, mais par des mandats également dans le domaine des services essentiels financés entièrement par les taxes, comme les rues, le service d'eau, les égouts ou la sécurité publique. De même façon seront traités les dossiers pour les services complémentaires requérant une tarification, comme l'enlèvement des ordures, dont le taux devra être augmenté graduellement jusqu'au point de la plafonner au coût réel (actuellement, l'usager paie \$65 par logement et le coût réel est évalué à \$81).

Au niveau des services d'animation, directement concernés par la vie de la population, la municipalité pourra déterminer le minimum requis d'équipement dans chaque quartier, devant être financé à même le produit de la taxe, mais dont la facture de fonctionnement sera portée au compte des usagers.

Rôle de chacun

Ainsi, toute l'activité municipale sera définie. Les élus décideront des orientations, des priorités et des ob-

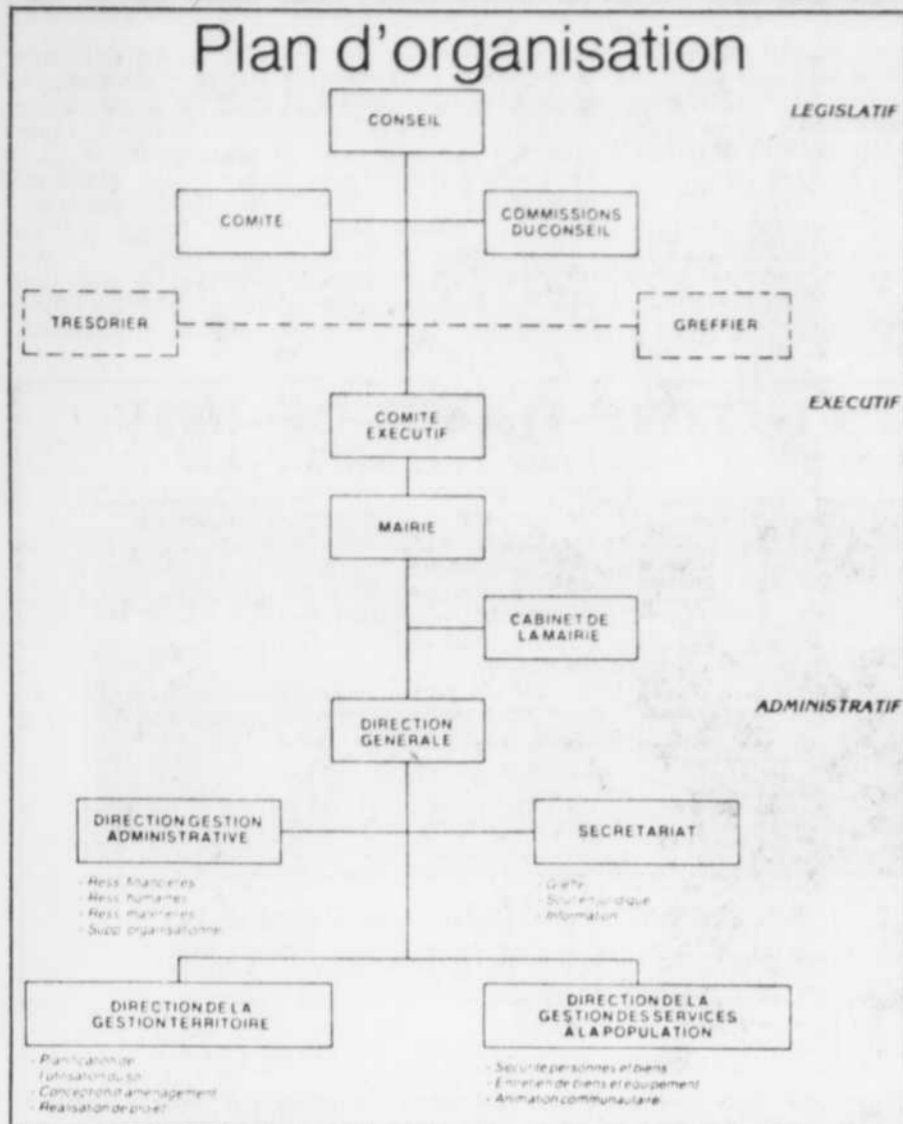
jectifs qu'ils pourront ensuite évaluer à la lumière des rapports.

Les unités administratives seront établies en fonction de certains critères; pour chacune, ce dernier pourra en chapeauter plusieurs. A l'intérieur des unités, les groupes de travail seront mieux identifiés. Un membre du groupe jouera un rôle de coordonnateur pour une période de deux ans et la rotation assurera le dynamisme recherché.

Le plan d'organisation nécessitera une évaluation des tâches en fonction des besoins, ce qui amènera des réaménagements. Aucun employé ne sera mis à pied, car, selon le maire Lavoie, il est impérieux de respecter les droits de chacun et de sécuriser le personnel.

Cependant, tout poste laissé vacant fera l'objet d'une étude attentive. Il faudra alors prouver la nécessité de le combler, de l'intégrer à un autre ou il sera aboli. De même, M. Lavoie veut combler certains besoins et moderniser la structure municipale, en faisant une distinction entre des fonctions pouvant être assumées par un fonctionnaire permanent et d'autres que le conseil aurait intérêt à faire exécuter par contrats.

Conséquence de cette meilleure organisation, conclut M. Lavoie, la municipalité, sachant que le contribuable est saturé dans son effort fiscal, pourra jouir d'une plus grande souplesse dans son obligation de planifier en faisant des choix plus judicieux. "Je ne critique pas le passé, insiste le maire, mais nous devons tenir compte du passé et prendre des actions qui s'imposent aujourd'hui."



Le plan d'organisation définit qui doit faire quoi, et à quel niveau.

Dernière semaine du solde juste-pour-vous! Taillez-vous la part du lion.

Vous hésitez peut-être à dépenser votre argent pour des articles dont vous avez une folle envie (une nouvelle table de cuisine, par exemple, ou un ensemble de napperons). Ils vous sont maintenant offerts pour une bouchée de pain pendant notre solde juste-pour-vous. Nos allées regorgent de spéciaux incroyables—il y a de tout—des gros meubles aux bibelots

purement décoratifs. Alors hâtez-vous! Il ne vous reste qu'une semaine—mais qui sait si les articles qui vous intéressent seront encore là demain.

IMPORT BAZAAR

A bel objet, beau décor.

Grande assiette
Prix régulier 3.99
2.88
Une semaine seulement

Assiette à dessert
Prix régulier 1.99
1.44
Une semaine seulement

Bol à céréales
Prix régulier 1.99
1.44
Une semaine seulement

Tasse et soucoupe
Prix régulier 4.49
3.44
Une semaine seulement

Table à découper
Prix régulier 269.00
199.00
Une semaine seulement

Notre politique d'échange. Conservez votre reçu. Si vous n'êtes pas satisfait de l'article, rappez-le dans un délai raisonnable pour un remboursement complet.

Chaise de réalisateur
Prix régulier 34.99
28.88
Une semaine seulement

rabais de **30%**
sur nos napperons et serviettes

Couvert de cinq pièces
Prix régulier 14.99
9.88
Une semaine seulement

affaires urbaines

Pas un blâme

CHARLESBOURG — Dans un communiqué émis par M. Roger Dusseault, agent d'information, la municipalité de Charlesbourg tient à rappeler à la population que la décision de ne pas renouveler le protocole d'entente avec la Corporation de l'Arpidrome ne constitue pas un blâme à l'endroit des administrateurs.

La municipalité croit cependant à la nécessité de repenser l'organisation des loisirs et son fonctionnement, ce qui l'amène à conclure que la structure de la corporation semble de moins en moins bien répondre aux besoins réels du milieu. La municipalité réitére sa satisfaction à l'endroit de toutes les personnes concernées; elle attend des recommandations de la commission consultative sur les loisirs qui abordera ce sujet dans son mandat général.

pour la confection d'un plan directeur des loisirs.

Festival des Cantons unis

STONEHAM — Le 6e Festival des Cantons unis de Stoneham et de Tewkesbury se tiendra du 21 janvier au 5 mars.

Au programme transmis par le coordonnateur du festival, M. André Roberge, sont inscrites diverses manifestations de nature à répondre à tous les goûts. Avant le couronnement d'une reine, les trois duchesses seront investies à l'occasion de soirées populaires, à l'école Saint-Edmond de Stoneham, les 21 et 29 janvier, ainsi que le 5 février. Cinéma pour enfants, pêche, partie de cartes, patinage et divers tournois font partie de la gamme des manifestations.

PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI!

Quantité: 2 de chaque modèle

TELECOULEUR 15 POUCES KV-1547R
• Télécouleur Trinitron
• Télécommande sans fil
• Accès direct à 105 canaux
SPECIAL PROVINCIAL **777\$**

TELECOULEUR 20 POUCES KV-1947L
• Télécouleur Trinitron
• Télécommande sans fil
• Accès direct à 105 canaux
SPECIAL PROVINCIAL **999\$**

TV-790
• Téléviseur noir et blanc 7 po
• Écran antireflet
• Alimentation possible de 3 factois
SPECIAL PROVINCIAL **182\$**

TV-513
• Téléviseur noir et blanc 5 po
• Horloge à cristaux
• Alarme sonore ou avec la télé
• Minuteur numérique à cristaux de quartz
• Alimentation possible de 3 factois
SPECIAL PROVINCIAL **196\$**

GARANTIE COMPLETE DE 5 ANS à l'achat d'un téléviseur Trinitron de Sony avant le 31 janvier 1983 sans frais additionnels.

Vous avez toutes les bonnes raisons de choisir SONY chez:
PROVINCIAL ELECTRONIQUE enr.
212 - 18e RUE, QUÉBEC - 524-3943
SONY et Provincial Electronique une association technologique à votre service

SONY

Place Fleur de Lys - 524-5591
550 boul. Hamel, Québec
Lun.-Mer. 9.30-5.30, Jeu.-Ven. 9.30-9, Sam. 9.30-5.

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Association des citoyens de Beauport Appui à une sortie sur la 440 à la hauteur du boulevard des Chutes

par **Gérald OUELLET**

L'Association des citoyens de Beauport (ACB) appuie la construction d'une sortie pour Beauport sur l'autoroute 440 (direction ouest-est), à la hauteur du boulevard des Chutes. C'est ce qu'a confirmé, cette semaine, au SOLEIL, le président M. Réginald Grégoire.

En effet, l'ACB maintient son opposition à la construction d'un lien entre les autoroutes 40 et 440 (axe Saint-David) à proximité de la rivière Beauport.

L'ACB rappelle qu'elle est d'avis que les terrains encore disponibles près de l'embouchure de la rivière Beauport, au sud du boulevard Sainte-Anne, devraient être progressivement affectés à des fins récréatives, culturelles et touristiques, dans le cadre d'une mise en valeur, également étendue sur plusieurs années, des parties les plus anciennes de Beauport et de Giffard qui prolongent ces terrains.

M. Grégoire est disposé à envisager l'hypothèse que "certains" terrains situés au nord du boulevard Sainte-Anne et expropriés pour un éventuel axe Saint-David pourraient servir à des fins résidentielles. Selon lui, cette question pourrait être étudiée plus en profondeur, avec la participation de la population, dans le cadre d'un plan directeur de développement que la ville de Beauport prépare actuellement.

Le président de l'ACB insiste de nouveau, comme il l'a fait à diverses reprises dans le passé, pour que tout aménagement sur les bords soit effectué dans le cadre d'un plan global et intégré et que ce plan soit communiqué et expliqué clairement à la population. M. Grégoire souligne, en passant, que si cette recommandation, faite pour la première fois publiquement dès 1978 et reprise avec insistance au début de 1980, avait été suivie, on ne se retrouverait probablement pas dans l'imbroglio actuel.

Enfin, le président de l'ACB considère que, si un échangeur est construit à la hauteur du boulevard des Chutes, on doit y construire en même temps la halte et le poste d'observation prévus et annoncés publiquement à diverses reprises, dont à la fin de

1979 lorsqu'on a annoncé le nouveau tracé de l'autoroute 440.

Le CDEB

Le Comité de développement économique de Beauport (CDEB) recommande au gouvernement du Québec une solution immédiate, deux sorties temporaires (feux de circulation). Et comme solution permanente, trois échangeurs (viaducs) sur l'autoroute. Cette décision devra être connue le 15 mars.

Le président du CDEB, M. Michel Déchéne, désire obtenir une solution immédiate pour soulager les commerçants du boulevard Sainte-Anne qui subissent une diminution d'environ 40 pour 100 de leurs chiffres d'affaires.

Comme solution temporaire, le CDEB demande au ministère des Transports la pose immédiate de deux feux de circulation sur l'autoroute 440. A proximité de la rivière Beauport et également à la hauteur de la rue Montreuil.

Solution permanente

Comme solution permanente, le CDEB demande au ministre Michel Clair la construction de trois échangeurs (viaducs) sur l'autoroute 440 sur le territoire de Beauport. En effet, il s'agit d'un premier à l'axe Saint-David, un deuxième à la hauteur des Ciments du Saint-Laurent et un troisième au boulevard des Chutes. Pour permettre au ministère des Transports d'effectuer les études nécessaires à la réalisation du projet permanent, le CDEB lui donne jusqu'au 15 mars.

Une réunion entre le député-ministre Clément Richard et le CDEB devrait avoir lieu au cours des prochains jours en présence du maire de Beauport.

Il semble que le ministère des Transports serait favorable à une demande du CDEB pour l'installation de panneaux indicateurs près de l'autoroute 440. Ceci pour rappeler à ses usagers que la ville de Beauport existe avec ses 65,000 habitants et surtout son centre d'affaires situé sur le boulevard Sainte-Anne (80 commerces). Le maire Rivard a précisé que cette question le préoccupait et qu'il fera les démarches nécessaires pour corriger cette situation.



Les pompiers ont dû affronter une fumée dense avant de venir à bout des flammes qui ont lourdement endommagé cette maison de deux étages, située dans la rue Saint-Lucien, à Beauport.

Incendies à Sainte-Foy et Beauport

par **Lucien LATULIPPE**

Des dommages estimés à \$150,000 ont été causés par un incendie, hier soir, dans un immeuble d'habitation de 28 logements situé au 3650 rue Lantier, à Sainte-Foy. Une dizaine de locataires, dont le défenseur Dave Pichette, des Nordiques, ont été délogés pour quelques jours au moins.

Le feu a éclaté dans le plafond d'un corridor du troisième étage et il serait dû à une défectuosité électrique. Le plafond et les murs à cet endroit ont été arrachés pour déloger les flammes. L'eau a coulé à flot à tous les étages, ce qui a causé autant de dommages.

Dirigés par le sergent Marc Bédard, les pompiers ont travaillé environ une heure, soit de 20h20 à 21h30. Personne n'a été blessé.

A Beauport

Par ailleurs, une maison de deux logements portant les numéros 3231 et 3235 rue Saint-Lucien, à Beauport, a subi des dommages évalués à \$50,000 lors d'un incendie, hier après-midi. Elle appartient à M. Jean-Yves Boucher, qui demeure au rez-de-chaussée; Mme Jocelyne Boucher occupe l'étage.

C'est cette dernière qui a lancé l'alerte vers 14h30. De la fumée sortait en arrière de son réfrigérateur et il n'y avait personne chez le propriétaire.

Une défectuosité électrique dans le mur serait en cause et une enquête a été ouverte pour tenter de le confirmer. Personne n'a été blessé et les deux familles Boucher devront se trouver un logis temporaire.

Projet d'habitation bloqué, à Beauport

par **Gérald OUELLET**

La Coopérative d'habitation Solidarité demande au conseil municipal de Beauport de lui céder une partie de son terrain située au nord de la rue Tunis, entre les rues Mercier et du Parc, pour réaliser son projet de construction d'un édifice de 20 logements coopératifs au coût approximatif de \$1,5 million.

C'est ce qui ressort d'une demande faite par les dirigeants de cette coopérative au cours de la dernière réunion du conseil tenue récemment à la salle polyvalente du centre Montmorency-Laval.

Cet organisme coopératif avait demandé en premier à la ville une partie de son terrain situé au sud de la rue Tunis, entre les rues Mercier et du Parc, mais un groupe important de citoyens du secteur Courville s'oppose au projet parce qu'ils désirent conserver le terrain en question pour un parc public. D'ailleurs, une pétition contenant plus de 2,000 signatures a été transmise à la ville pour contester le projet en question dans sa forme initiale.

Etant à la limite de l'échéancier avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur le choix du terrain, les dirigeants de la coopérative d'habitation ont demandé au maire Michel Rivard de leur donner une réponse avant le 14 février.

Il semble que le maire sera en mesure de faire connaître sa décision avant cette date, se réservant le droit de consulter à nouveau ses collègues du conseil.

Enfin, les promoteurs du projet, la Coopérative d'habitation Solidarité, désirent établir le projet dans le secteur de Courville et pas ailleurs dans Beauport.

PRESENTATION TOSHIBA-AUREX



Au cours de la semaine dernière avait lieu la présentation des nouveaux modèles 1983 des Produits Toshiba et Aurex. Les marchands de l'est du Québec furent invités à venir se familiariser avec les nouveaux modèles 1983. Sur notre photo de gauche à droite: M. Roméo Lessard, représentant Toshiba, région de Québec, M. Phil Metcalfe, vice-président Toshiba pour l'est du Canada, Mlle Toshiba, M. Michel Tanguay, président de Tanguay Musique et M. Claude Gagné représentant Toshiba pour les régions du Saguenay-Lac-St-Jean et la rive sud de Québec.

(ANN.)

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par **Tom Fréchette**

647-3361 du lundi au jeudi
entre 13h et 15h

Activités familiales

Les activités familiales de l'auditorium du centre François-Charon au 525 boulevard Hamel vont reprendre vie, dimanche, avec la présentation, à 14h, du spectacle de ballet "Pinocchio".

Berger belge

Des amateurs de Québec organisent un grand rassemblement de bergers belges dans le but de trouver d'éventuels reproducteurs et d'évaluer le nombre et la qualité des sujets de cette race de chien à Québec. Le regroupement aura lieu dimanche, entre 10h et 12h, à l'école Saint-Jérôme, 465, 64e Rue est, à Charlesbourg. Pour autres détails, joindre Gaston ou Carole à 843-5364 ou Michel ou Johanne à 843-4822.

Cours aux adultes

La Coopérative de formateurs Chauveau donnera des cours aux adultes à partir du 14 février à Duberger, Loretteville et l'Ancienne-Lorette. Deux soirées spéciales d'inscriptions auront lieu demain, de 19h à 21h, à la polyvalente Ancienne-Lorette, et lundi, de 19h à 21h, à la polyvalente Duberger-Les Saules. On peut s'inscrire tous les jours en après-midi et obtenir d'autres renseignements en composant 843-5728.

Collecte de sang

L'Hôtel-Dieu de Québec tiendra une collecte de sang, demain, à la salle de clinique au 2e étage. Les donneurs y seront accueillis de 9h30 à 11h30 et de 13h à 16h. Plus de 125 donneurs sont attendus. Pour renseignements, joindre Michèle de Bellefeuille à 687-5062 ou Robert Côté à 694-5448.

Conférenciers

Le Jeune Barreau de Québec met à la disposition des groupes et associations de la région de Québec un service gratuit de conférenciers. Tous les domaines du droit peuvent être abordés. Pour autres détails, joindre Me Pierre-E. Audet à 692-4192.

Dépannage

Les Productions Et Caetera tiendront bientôt des ateliers de dépannage maison, de rénovation, de menuiserie, de décapage-rembourrage, de dépannage auto et de gestion d'affaires personnelles. Les cours auront une durée de cinq à sept semaines, à raison de trois heures par semaine. Les inscriptions seront prises jusqu'au 27 janvier. Pour détails, composer 522-6595.

Les Touzin

La Société culturelle Québec-Normandie demande aux Touzin ou de Touzin de se rapporter à l'association en vue d'un rassemblement en 1983. Les apparentés sont invités à se faire connaître. Il leur est proposé un pèlerinage au pays de l'Armagnac, au sud de la France, d'où la famille provient. La Société culturelle Québec-Normandie est située au 1502 rue Riverin, à Québec (G1M 2K5).

JANVIER
1983

Cours aux Adultes

Programme d'intégration
au marché du travail

EN TECHNIQUES DE SECRETARIAT

HORAIRE: DU LUNDI AU JEUDI
DE 9h30 A 12h30

- ENSEIGNEMENT EN GROUPES RESTREINTS
- SERVICE DE PLACEMENT
- PROGRAMME D'UN AN OU PLUS

● Début des cours
24 janvier

● Aussi disponibles: cours
réguliers et cours de
traitement de textes.

Pour s'inscrire ou obtenir plus de renseignements, communiquer avec le



COLLEGE BART

751, Côte d'Abraham
Québec G1R 1A2
522-3906

VENTE

DUSSAULT MEUBLES

UN CHOIX LOGIQUE

Unité murale
Un ensemble de 3 éléments de rangement en chêne naturel. Niche à téléviseur, étagère à éclairage incorporé, vitrine portes, section bar. Dim. Hauteur 72 po., profondeur 15 po., longueur totale 84 po.
Choix logique 1395 \$
Prix logique 1095 \$

Unité murale
Un ensemble de 3 éléments de rangement en mélamine blanche, incluant 2 sections étagère, 1 section TV. Dim. hauteur 78 po., profondeur 15 po., longueur totale 90 po.
Choix logique 1195 \$
Prix logique 995 \$
10% sur commande spéciale

Dussault meubles
"UNE LIGNE DE PENSÉE!"
9, rue Courcolette
Québec, Qué.
Décoration Intérieure
(418) 683-2327

Camionneurs sous-utilisés parmi les policiers de Trois-Rivières

NICOLET (PC) — Des civils en quête d'emplois pourraient peut-être remplacer avantageusement 25 policiers qui n'ont pour seule tâche spécifique que de conduire des camions du service des incendies. Ces hommes, qui gagnent plus de \$30,000 par année, profitent d'une garde-robe complète fournie par la ville et ne parcourent qu'une centaine de milles par année à travers les rues de la ville.

Le juge Denys Dionne, président de l'enquête publique sur l'administration du corps de police de Trois-Rivières, s'est interrogé hier sur la pertinence de garder des policiers confinés dans les casernes pour astiquer les camions, alors que les autres services souffrent d'un manque de personnel, que les villes se plaignent de la situation économique et que bon nombre de chauffeurs de camion se cherchent du travail.

Ce problème d'affectation des policiers résulte du fait que tous les policiers trifluviens sont aussi pompiers. Le chef de police, M. Guy-Paul Simard, a d'ailleurs indiqué qu'il réclame depuis plus de dix ans que le conseil scinde les deux services.

L'association syndicale des policiers invoque pour sa part que ce phénomène des deux services en un seul provoque un taux d'encadrement élevé, lacune dénoncée hier. Nulle part ailleurs au Québec, on retrouve autant de policiers per capita qu'à Trois-Rivières.

Communications

La lourdeur de l'appareil administratif pose par ailleurs de sérieux problèmes de communications. Le chef Simard a admis hier devant les commissaires que les objectifs de son service n'étaient que très peu diffusés aux policiers de la base. Par exemple, seul le chef et ses proches collaborateurs savaient l'an dernier qu'il allait réduire le taux de criminalité de 5 pour 100. M. Simard admet volontiers qu'il devra multiplier les communications avec ses hommes. C'est ce même directeur de police qui affirmait, au début de l'enquête, qu'il ne comprenait pas pourquoi la Commission de police tenait des audiences publiques sur l'administration de son service.



"Osez être prêtre..."

Après la France, c'est au tour du Canada de connaître une vigoureuse campagne publicitaire de l'Église catholique pour tenter de susciter de nouvelles vocations. Cette campagne a pris la forme d'une affiche placardée sur les panneaux géants des abords des principales villes du pays et représentant un Christ crucifié sur fond de grattes-ciel. En légende, le slogan suivant, placé au sommet de la croix: "Osez être prêtre comme moi". Cette campagne — la première du genre au Canada — coûte \$17,000, don d'un mouvement catholique, les Chevaliers de Colomb. Aujourd'hui, Toronto ne compte plus qu'un prêtre pour 3,000 fidèles et les autorités ecclésiastiques craignent que ce ratio ne tombe dans les cinq années à venir à un pour 5,000.

Autre témoignage accablant contre les 10 d'Archambault

par Rod MacDONELL

JOLIETTE (PC) — "Il est vivant, faut le tuer", a crié un prisonnier tandis que deux codétenus jetaient un bureau sur le gardien Denis Rivard,

étendu par terre, et que d'autres y allaient de coups de pied, de coups de poing et le frappaient à l'aide d'une pelle, d'une patère, d'une patte de table et d'une armoire à dossiers, a

affirmé un témoin hier, lors du procès des 10 d'Archambault.

"Ensuite, quelqu'un a suggéré de le pendre", a déclaré le détenu Claude Langlais, témoin de la couronne.

Langlais, un coiffeur âgé de 46 ans et condamné à 10 ans de pénitencier pour avoir tué sa femme, a alors identifié un par un les 10 prévenus.

Langlais a relié chacun d'eux au meurtre du garde Rivard, alors qu'en fait, neuf d'entre eux seulement en sont accusés.

Deux détenus sont partis à rire quand Langlais les a identifiés, ce à quoi le juge Jean-Guy Boilard, de la cour supérieure, a répliqué qu'il prendrait les mesures appropriées pour les réduire au silence s'ils continuaient.

Crochets

Langlais a déclaré: "J'ai vu les crochets de la patère entrer et sortir du corps de Rivard".

Il a ajouté que lorsqu'il quittait la scène de l'émeute au cours de laquelle trois gardiens ont perdu la vie, un autre prisonnier l'avait invité à venir "contempler notre chef-d'oeuvre".

Langlais a affirmé: "J'ai vu le corps de Rivard; il était suspendu et (Réal) Girard le frappait avec une pelle". Girard est l'un des neuf accusés du meurtre de M. Rivard.

Selon Langlais, Wilfrid Larose, l'un des coaccusés, a alors attaché un tuyau d'incendie à un escalier qui dominait la scène et quand le garde a été pendu, il a levé les bras "comme si le cadavre était un trophée".

Plus tôt, Langlais avait indiqué que M. Rivard avait été sorti de son bureau à l'aide d'un tuyau d'incendie brandi par les mutins. Selon lui, le garde est sorti du bureau avec les mains en l'air, après que les détenus eurent ouvert le jet et l'eurent dirigé dans le bureau.

"Ils se sont mis des sacs à ordures sur la tête et ont commencé à arroser pour faire sortir les gardes", a affirmé Langlais.

Du calme

Selon Langlais, M. Rivard aurait alors déclaré aux détenus: "Du calme les zars; discutons".

Le gardien a plutôt été frappé avec la pelle, la patère, la patte de table, le cabinet de rangement et frap-

pé à coups de pied et de poing. "Puis il est tombé", a crié Langlais.

Neuf détenus d'Archambault, Maurice Michel, Mario Pruneau, Serge Robidoux, Michel Hudon, Réal Girard, André Leroux, Wilfrid Larose, André Lachapelle et Daniel Boulet, sont accusés de ce meurtre.

Quatre (Boulet, Michel, Pruneau et Claude Poirier) ont été accusés du meurtre du garde Léandre Leblanc.

Jason Gallant est le seul détenu accusé du meurtre du garde David Van Den Abeele. Gallant doit subir son procès, en anglais, à une date ultérieure. Il est également accusé de meurtre sur les personnes de MM. Rivard et Leblanc.

Plus tôt hier, Langlais avait décrit comment le prisonnier Christian Perreault avait frappé le garde qu'il détenait en otage avec ce qui lui a semblé un "pic", après qu'un autre garde eut refusé de lui ouvrir la porte du contrôle central menant à la sortie d'Archambault.

On va le tuer

"Ouvre la porte, sinon on va le tuer", a crié Perreault selon Langlais. Perreault se serait suicidé, plus tard au cours de l'émeute.

Langlais a également affirmé qu'il avait vu quatre des accusés tirer M. Leblanc de son bureau, adjacent au contrôle central, pour le remettre ensuite à Perreault.

Mardi, un témoin avait déclaré que M. Leblanc, qui en était à son dernier quart de travail avant sa retraite, avait pleuré et regardé des photos de sa famille avant d'être tiré du bureau.

Perreault tenait déjà un autre gardien en otage, à l'instar d'Yvon Martin, qui a tenu M. Van Den Abeele. Martin se serait également suicidé.

Les deux détenus "retenaient leurs victimes en leur passant un bras autour du cou et tenaient des objets qui ressemblaient à des couteaux dans leur autre main", a affirmé Langlais.

Langlais est détenu dans une prison provinciale à Montréal durant le procès.

Interdit

Le juge Jean-Guy Boilard a interdit de procéder au procureur de la couronne, Me Paul Chevalier, lorsque ce dernier a demandé à Langlais de décrire ce que les détenus avaient fait au garde Marcel Jacob, qui a survécu à l'émeute.

Non! On n'a pas tout dit sur "Chez Rabelais"

L'endroit idéal pour prendre un bon repas, réussir un déjeuner d'affaires (de 5,75\$ à 7,85\$) ou... tout simplement, traiter ses amis avec élégance...

Il serait trop long d'énumérer la carte variée que vous propose "Chez Rabelais"... aussi, nous vous parlerons seulement de leur table d'hôte qui est un vrai menu-dégustation renouvelé chaque jour

- Avocat Farci au Crabe
- Mille-feuille aux Escargots
- Feuilleté aux Crevettes
- Potage Cressonnière
- Noix de Veau rôtie "Soubise"...
- Filet au Beurre Blanc...
- Entrecôte au Roquefort
- Parfait au Moka ou Charlotte à la Framboise

1875\$

Salons privés si désiré

Tél.: 692-1503
dans la Côte de la Montagne
au coeur du vieux port de Québec

Chez Rabelais

Réduction de **10 à 40%** sur tous nos meubles

LE MOBILIER INTERNATIONAL

231, rue St-Paul
692-0760

AVANT COUVER

Vancouver avant midi. Oui c'est possible avec le Prêt-à-partir d'Air Canada. Départ à 6h25 tous les matins. Et arrivez à temps pour vos affaires dans l'après-midi. Service Connaisseur à partir de Toronto ou Montréal.

Vancouver	
Départ	Arrivée
06h25	11h25
07h10	12h45 sauf le samedi
16h25	20h50



AIR CANADA



Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

Un comité régional réclame le gel des loyers pour un an

par Vianney DUCHESNE

Le comité régional contre les hausses de loyer demande au gouvernement québécois de décréter le gel du prix des logements pour un an. L'interdiction d'évincer un locataire qui ne peut payer et la prohibition, pour les propriétaires, de posséder une banque d'informations sur les locataires.

Cette prise de position veut contrer la recommandation de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec de demander une hausse de 15 pour 100.

La conférence d'information d'hier a servi en même temps pour savoir qu'un front commun est en place au Québec pour regrouper tous les comités régionaux de locataires. Celui de la région de

Québec se compose actuellement des comités de citoyens des quartiers Saint-Sauveur, Saint-Jean-Baptiste, Limoilou et du Groupement des locataires du Québec métropolitain. On tentera d'obtenir l'appui du plus grand nombre d'organismes en vue de faire pression sur le ministre de l'Habitation avant la "Semaine des locataires", du 13 au 18 mars. On a mentionné, entre autres, des groupes comme les centres locaux de services communautaires, les syndicats et les associations religieuses.

Une seule exception

Les deux principaux porte-parole du comité régional, Mme Hélène Arseneault et M. Denis Cusson, sont catégoriques; seuls les cas d'amélioration majeure

pour lesquels les propriétaires n'ont pas reçu de subvention pourraient justifier une augmentation de loyer cette année. Ils soumettent que malgré le contexte économique actuel, l'immeuble demeure l'investissement le plus stable et qui bénéficie en même temps de l'inflation et d'avantages fiscaux.

La crise économique, soutiennent les représentants de l'organisme régional, a fait que pas moins de 25 pour 100 de la population de la région vit sous le seuil de la pauvreté et qu'en plus un travailleur sur trois du secteur public voit ses revenus réduits. "Alors, se disent-ils, pourquoi les propriétaires d'immeubles ne feraient-ils pas eux aussi les frais de la crise?"

Le gel des loyers sera proposé comme solution

dans un mémoire qu'on soumettra au ministre Guy Tardif, au mois de mars. On demandera alors que cette mesure soit rétroactive pour les locataires qui auront, entre-temps, renouvelé leur bail. D'ici là, les locataires seront invités à harceler leurs députés en les informant de leur hausse de loyer.

On y abordera aussi la question des locataires incapables de payer le coût de leur logement et qui se retrouvent alors face à une éviction possible. Le comité régional exige en ce sens que l'on reconnaisse l'incapacité de payer et qu'ainsi la Régie du logement n'autorise plus d'éviction pour cette raison.

Dans le même ordre d'idées, on réclame l'interdiction d'une banque d'informations sur les locataires. On explique, à ce propos, que la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec se sert de ce fichier pour identifier les locataires comme risques financiers, ce que le comité considère discriminatoire et dangereux. D'autant plus que selon les porte-parole, certains accepteraient une hausse

de loyer de peur d'être "fichés".

Haro sur la régie

La Régie du logement a un préjugé favorable envers les propriétaires, de soumettre les représentants des locataires. De plus, son manque d'efficacité serait tel que les locataires se tournent vers les associations de quartier pour obtenir de l'information: "Nous n'aurions pas besoin d'être là si la régie répondait aux attentes des locataires", dit M. Denis Cusson du Groupement des locataires du Québec métropolitain.

Alors, pour aider les locataires à faire face aux propriétaires, le comité régional diffusera un guide au cours du mois de février. Il ne s'agira pas d'une méthode de calcul d'une hausse, mais d'informations et d'arguments pour soutenir les revendications mises de l'avant. De plus, durant les mois de février, de mars et d'avril, on tiendra des assemblées d'information pour expliquer les positions du comité régional et pour inciter les locataires à la mobilisation.

2000+CRT=GRATUIT



Et si vous en prenez l'habitude, nous livrons même vos billets.

En passant par VOYAGE 2000, vous obtiendrez des **reservations instantanées*** et **sans frais** de vos places d'avion avec: CP AIR, AIR CANADA, QUÉBÉCAIR, KLM, NORDAIR, BRITISH AIRWAYS, EASTERN, SABENA, SWISSAIR, ROYAL AIR MAROC, LUFTHANSA, DELTA, PAN AM, AIR PORTUGAL, AIR FRANCE, IBERIA, ALITALIA, ...

Notre CRT le «RESERVEC II» peut vous faire faire le tour du monde instantanément.

Pensez-vous avoir encore besoin de magasiner pour votre prochain billet d'avion?

Notre ordinateur le fera pour vous... en un instant!

Tout bien calculé, pour un service sans frais, c'est VOYAGE 2000!

			
LA MAISON DU VOYAGE 5385, 1 ^{re} Avenue 628-2020	MONTREAL 1218, av. McGill College 866-1944	BEAUCE Carrefour St-Georges 228-7070	STE-FOY 1011, route de l'Église 653-7264

Détenteur d'un Permis du Québec, Membre de l'Entente «**INTER-AGENCES**»

CN-CP Télécommunications ferme son bureau de Québec

par Pierre MARTEL

La région de Québec perdra neuf emplois le 15 avril alors que CN-CP Télécommunications fermera son bureau de la Vieille Capitale.

Ce qui ne signifie pas cependant que les neuf employés du bureau de Québec perdront leur emploi. En effet, rejoint à son bureau de Toronto, le directeur général de CN-CP Télécommunications, M. Pierre Lamarche, a déclaré que les employés touchés se verront offrir d'être relocalisés au bureau de Montréal.

Compte tenu de leur ancienneté (qui varie de 16 à 45 ans selon les cas), les employés pourront conserver leur emploi s'ils acceptent de déménager à Montréal.

M. Lamarche a précisé que la fermeture du bureau de Québec, qui se fera en même temps que celle de dix autres bureaux répartis ailleurs au Canada, est due uniquement à une diminution du nombre de télégrammes. "Depuis plusieurs années,

nous enregistrons une baisse constante d'environ 6 pour 100 à chaque année," explique-t-il.

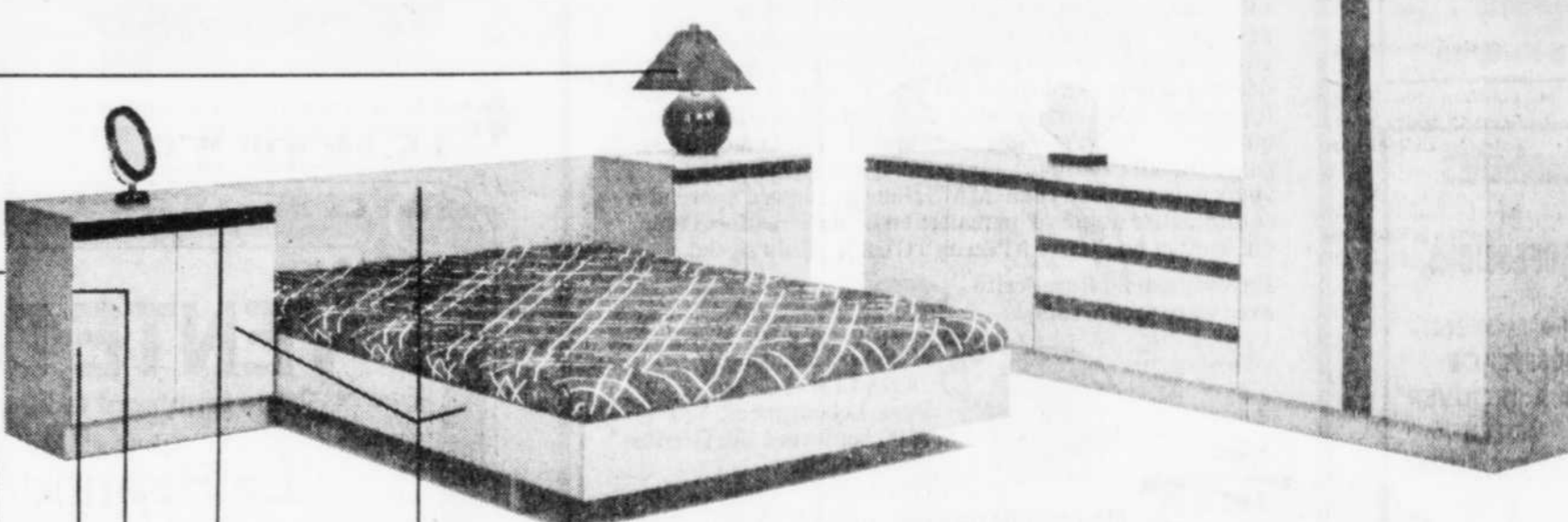
Par ailleurs, le directeur général de CN-CP Télécommunications souligne que les neuf employés visés par la fermeture du bureau de Québec ne peuvent pas espérer être relocalisés dans d'autres activités du CN ou du CP dans la région de Québec. "Ils n'appartiennent pas aux mêmes unités syndicales," dit-il.

Quant aux employés qui n'accepteraient pas d'être relocalisés dans la métropole, ils risquent d'aboutir au chômage à plus ou moins long terme.

D'autre part, M. Lamarche soutient que les consommateurs de la capitale n'auront pas à souffrir de la fermeture du bureau québécois. "Ils pourront téléphoner leurs télégrammes à Montréal sans avoir à déboursier les frais d'interurbain. D'ailleurs, depuis quelques années, les autres régions du Québec font affaire directement avec le bureau de la métropole," a-t-il conclu.

la vraie vente!

un nouveau style de chambre à coucher à prix exceptionnel



un équilibre entre l'orient et l'occident

1. Solidité et durabilité garantie par l'emploi de mélamine à haute densité et d'aggloméré d'une épaisseur de 3/4 de po.
2. Vrai confort et chaude intimité grâce à ce nouveau design ainsi qu'une harmonie très esthétique de votre chambre, selon un choix de couleur amande avec poignée profilée en chêne naturel ou gris avec poignée en extrusion d'aluminium de haute qualité.
3. Fonctionnement rendu agréable facile et silencieux grâce au roulement à bille sur rail de nylon et aux crans d'arrêt pour les tiroirs et grâce aux charnières robustes des portes qui sont de marque allemande "Blum".
4. Sans entretien puisque ce matériau n'en exige pas et que l'intérieur des meubles est plastifié entièrement de couleur blanche.
5. Une réponse à tous vos besoins, puisque cette chambre modulaire se prête à toutes les dispositions d'espace et s'agence à votre guise. Son caractère multiforme vous permet d'ajouter ou de retirer certains éléments et d'avoir beaucoup de choses dans un espace peu encombré.
6. Cette chambre à coucher comprend un lit double 2 tables de nuit avec portes, une commode à 2 portes, une commode à 3 tiroirs et une vaste armoire de rangement à 2 portes (tête de lit et matelas en sus). En somme une chambre à coucher d'un nouveau style de civilisation.

GRATUIT: Cumulus offre cette lampe de chevet de la meilleure qualité avec tout achat de cette chambre à coucher dans le fini de votre choix.

Les commandes et mises de côté pour livraison ultérieure sont acceptées gratuitement.

999\$

Tel qu'illustré
Offre de lancement
jusqu'au 31 janvier.

Cumulus

le meilleur rapport qualité-prix!

Canapés, canapés-lits, fauteuils, bibliothèques, tables, chambre à coucher. Stores vénitiens et verticaux, toiles et stores de tous genres. Lampes, décorations et autres accessoires d'appartement.

1106, rue St-Jean (Vieux) Québec - 694-1818

Stationnement gratuit et facile: Place de l'Hôtel de Ville et Carré d'Youville

SI VOUS AVEZ BESOIN DE LUNETTES APPOREZ VOTRE ORDONNANCE ET BENEFICIEZ DE

50% DE RABAIS SUR L'ACHAT DE VOTRE MONTURE



TOUTES NOS MONTURES SONT REDUITES DE 50%. SERVICE ET EXECUTION DE QUALITE INDISPUTABLE. GARANTIE INCONDITIONNELLE DE SATISFACTION.

Cette offre est valable à l'achat de lunettes complètes, montures et lentilles comprises, et se termine le 28 février 1983.

Yves R. Girard
Opticien d'ordonnances

1307, chemin Sainte-Foy face à l'église Saint-Sacrement **681-3578**

ENFIN À QUÉBEC

L'une des cliniques des plus spécialisées dans le domaine de la santé physique et mentale.

SERVICES OFFERTS:

- Traitement tonique
- Naturopathie général
- Vertébrothérapie
- Mécanothérapie
- Ostéopathie
- Diététique

PARAFANGOTHÉRAPIE:

- Cellulite
- Douleurs arthritiques
- Douleurs cervicales, dorsales et lombaires

AUSSI:

Services préventifs pour la santé physique et mentale

Cours de détente alphasogénique et de sophrologie combiné

Venez vous rendre compte par vous-même, lors d'une **première séance gratuite**, qu'une courte période de relaxation parfaite peut vous procurer plus de repos qu'une nuit de sommeil agitée.

Pour rendez-vous et informations: **623-2746**

INSTITUT DE RECHERCHES ROBERT EN SCIENCES NATURELLES (1937)
(sans but lucratif)

4635, 1^{re} Avenue, suite 020
Charlesbourg, G1H 2T1



Nicole arrive du bureau. La table est mise et le repas est prêt. Malgré son peu d'aptitudes et de goût pour les tâches ménagères, André s'exécute. De bonne grâce? C'est peut-être beaucoup dire, mais en tout cas il réussit à garder le sourire.

Jean a cherché partout, André garde l'espoir!

Il y a eu un an le 4 décembre que Jean n'a plus d'ouvrage. Les jobs de représentant, les seuls à courir les rues ces temps-ci, Jean et son copain, Emilien Labbé, deux anciens d'Automobiles Inc., les ont scrutés à la loupe, désespérés. Représentant pour IBM, Catelli, Chrysler, Chrysler, ça intéressait les gars! On demandait un représentant de pièces réunies. En plein leur domaine! Mais de mauvaises langues prétendent que l'annonce était bidon.

Agent de sécurité pour les caisses pop! Une autre occasion sur laquelle les gars ont sauté. Le jour même où l'annonce a paru, ils se sont précipités au Mouvement Desjardins. "Trop tard", leur a-t-on répondu. Ils ont aussi tenté leur chance comme camionneur, livreur. Emilien a même déboursé \$25 pour faire inscrire son nom dans le Répertoire de l'employeur, vous savez celui qui vous propose de faire d'une pierre 12.000 coups en communiquant vos coordonnées à tous les employeurs de la région de Québec. Peine perdue!

"Au pis aller, se rassure tant bien que mal Emilien, je connais du monde dans Belchasse. J'irai bûcher!" Les gars se fatiguent les ménages, se cassent la tête!

Rêve à vendre
Entre-temps, le bien le plus précieux de Jean et Loren, leur maison à Lac-Saint-Charles, est à vendre depuis déjà un an. Elle est à vendre, mais ils voudraient tellement la garder. "La maison, c'est ça qu'on veut sauver en premier", soupire la voix angoussée de Loren. Mais ce n'est pas en vivant sur le bien-être qu'on va la garder. Dire qu'on peut la perdre du jour au lendemain!"

Pour le couple Bourchard, ce serait vraiment la catastrophe!

L'évanouissement de huit années d'efforts! Un rêve livré au feu dévorant de la crise! Pour eux, se retrouver à l'oyer, comme en 1975, après leur mariage, quel recul!

Loren explique: "Avec l'aide sociale, nous allons toucher \$67 de moins par mois qu'avec l'assurance-chômage. La maison, taxes et chauffage compris, nous coûte \$561. Il va rester en tout et pour tout \$116 par mois pour manger, s'habiller et subvenir aux besoins d'Isabelle." Oui, Isabelle, 6 ans et demi, leur unique enfant, qui s'est fait tellement rebattre les oreilles avec "papa n'a pas d'argent" que maintenant, quand elle désire bien fort le dernier gadget en vogue chez les jeunes, elle prend les devants et dit d'elle-même: "J'aime ça, mais papa n'a pas d'argent."

Même du temps où Jean travaillait, souligne calmement Loren, "il nous arrivait de nous offrir des gâteries, mais on n'a jamais sauté en l'air". Loren ne raconte pas d'histoires. "Notre dernier voyage, signalait-elle, c'est notre voyage de noces. C'était en 1975. Nous sommes allés à Miami et ça nous a coûté \$70 d'essence aller retour."

Même son de cloche chez Nicole et André Hardy, ci-devant mécanicien chez Automobiles Inc., des Saules. "Nous avons bien souvent rêvé d'un voyage dans les pays chauds, indique le couple, mais nous ne l'avons jamais fait. Le plus loin que nous sommes allés, c'est Wildwood, au New Jersey, avec la roulotte. Mais je ne le regrette pas, s'empresse d'ajouter André. L'argent que j'aurais dépensé en voyage, je l'ai mis sur des biens durables, une souffleuse, un camion, un mobilier de salon. Des choses qui restent. Un voyage, enchaîne-t-il, pratique, ça dure 15 jours, avec des photos!"

Pas un homme de maison
Depuis un an que les rôles sont intervertis chez les Hardy, André s'habitue difficilement aux travaux du ménage. "Ça n'a jamais été un homme de maison", fait remarquer Nicole, depuis 20 ans préposée au service à la clientèle chez Hydro-Québec.

Et Nicole de rappeler les progrès lents, mais continus de son mari dans la maison. "Au début, raconte-t-elle, il ne voulait même pas garder les enfants sous prétexte qu'il devait sortir chercher de l'ouvrage. Puis, il s'est résigné. L'après-midi, il a joué dehors avec François qui n'a que 4 ans et demi et le soir il a aidé Isabelle à faire ses devoirs. Puis, il a fait la popote, les lits, et le voilà qui a commencé à laver les planchers. Ça, c'est quelque chose!", s'écrie Nicole ébahie par les progrès de son mari.

Mais, ne nous en déplaît à nous, les femmes, André ne sera jamais un homme de maison. A l'apostrophe: "Alors, le chômage, ça vous aura au moins appris ce que ça signifie le double emploi chez les femmes?", André répond du tac au tac: "Mais, j'ai toujours fait ça deux jobs: la mécanique la semaine et garçon dans une brasserie les fins de semaine. Je ne me plainais pas!", prend-il soin d'ajouter.

Cela lui rappelle d'ailleurs les jours glorieux où l'on construisait le viaduc aux Saules. "A quatre heures de l'après-midi, se souvient-il, les hommes quittaient le chantier et rempissaient la brasserie. Ça ne dérougissait pas jusqu'à minuit. C'était des petites mines d'or, les brasseries, dans ce temps-là!"

Malgré ce mauvais coup du sort qu'il vient d'encaisser, André Hardy n'est pas homme à broyer du noir et à ressasser continuellement le passé. "J'ai toujours été chanceux, annonce-t-il avec conviction, et je vais l'être encore."

Confiant en son étoile, peut-être un peu crâneur aussi, André soutient: "La semaine prochaine, je vais travailler. Je ne sais pas où, mais je vais travailler."

LA CRISE CHEZ LES 30-45 ANS

Autom

LA LOUER

par Monique GIGUÈRE

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3266** OU ECRIVEZ A CARRIERES ET PROFESSIONS LE SOLEIL L.T.E.E. C.P. 1547 QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

MENUISIER DE BOUTIQUE

EXIGENCES: Responsable, 10 années d'expérience, possibilité d'association

Ecrire à: C.P. 2702 Québec Terminus Québec G1K 8H3

Cherche place stable et sérieuse

CHEF CUISINIER d'origine française

Diplômé de l'École Hôtelière, expérience de 7 ans, ayant travaillé dans 3 et 5 étoiles, Europe et Afrique.

Connaissance gestion hôtellerie.

845-0749

CARRIERES et PROFESSIONS

UN MOYEN EFFICACE POUR TROUVER VOTRE MAIN-D'OEUVRE

RESPONSABLE R.P. SERVICE INTÉRIEUR MAGASIN

M. Peter Haseltine, directeur de la succursale IKEA, et un peu sadique sur les bords, recherche personne légèrement maso pour assurer dans le magasin la responsabilité des relations publiques, promotions et activités. Seront également au nombre de ses responsabilités: composition et rédaction de notre bulletin intérieur IKEA, élimination des concurrents sur le plan de l'imagination, corvée d'original (ça mange, ces bestiaux-là!) et en gros toutes autres tâches qui reviennent à Peter et pour lesquelles il est grassement payé! Travail exténuant, mal payé; il faudra marcher au vieux pain noir et à l'eau! MAIS chance unique d'apprendre ce dur métier auprès d'un maître en la matière (c'est Peter qui le dit et nous force à l'écrire!) C'est la job du siècle!

Envoyer candidature écrite avec votre propre sang à:

M. Peter Haseltine
IKEA Ltée
Place Lebourgneuf,
5500 boulevard Des Gradins
Québec, P.Q.
G2J 1A1

IKEA l'impossible magasin d'ameublement de Suède



Ça leur brise le coeur, Jean et Loren, d'avoir à refuser de petites douceurs à Isabelle. Mais la réalité est là dans toute sa brutalité. Ils n'ont pas le choix! Alors, ils compensent en lui donnant plus d'amour et d'attention.

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous. The Public Service of Canada is an equal opportunity employer.

Commissaire des incendies du Canada

Traitement: \$53 420 - \$62 850
N° de référence: 82-OC-752 (71)

Travaux publics Canada Ottawa (Ontario)

Fonctions
La Fonction publique du Canada recherche un agent qualifié ayant trait à la prévention des incendies.

Le Commissaire des incendies du Canada est responsable de la direction, de la coordination et de la promotion des programmes fédéraux concernant la protection contre les incendies ainsi que du développement des normes contre les incendies relativement à la sauvegarde des biens immobiliers du gouvernement. Le titulaire assume ses responsabilités avec l'aide de professionnels, de techniciens et d'administrateurs principaux situés à l'Administration centrale à Ottawa, et aux bureaux des régions et des districts localisés d'un bout à l'autre du Canada.

Conditions de candidature
Le candidat élu aura des connaissances approfondies des principes techniques ayant trait à la sécurité-incendie et une aptitude éprouvée à mettre ces connaissances en application; il saura gérer des programmes d'envergure nationale. Un aspect primordial de ce poste est la nécessité de promouvoir le rôle associé au poste du Commissaire fédéral des incendies du Canada à tous les paliers gouvernementaux. Ceci a pour but d'assurer que les agents de la

construction, les architectes, les ingénieurs, les contracteurs et les autres experts soient au courant de l'initiative fédérale dans le développement de normes et de procédures associées à la protection contre l'incendie.

Exigences linguistiques
La personne choisie exercera ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais. Les personnes bilingues et les personnes unilingues qui consentent à entreprendre la formation linguistique et qui peuvent démontrer qu'elles ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues sont invitées à poser leur candidature.

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante.
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below.

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:
Direction générale des programmes de la catégorie de la gestion
Commission de la Fonction publique du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 4 février 1983

Prrière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.



VENTE DE JANVIER
se terminant le 29 janvier

"Le Bahutier"

RABAIS JUSQU'À 50%

VAISSELIER
Prix courant 1 972\$ **SPECIAL 1 775\$**

TABLE LAVAL et 4 chaises
Prix courant 1 043\$ **SPECIAL 885\$**

BAHUT-EVIER
Prix courant 812\$ **SPECIAL 650\$**

MEUBLES EN MAGASIN

VAISSELIER 2 portes vitrées
Prix corant 1 868\$ **SPECIAL 934\$**

BAHUT 3 portes avec tiroirs
Prix courant 1 011\$ **SPECIAL 759\$**

ENSEMBLE DE SALON 3 morceaux
Prix courant 1 711\$ **SPECIAL 1 125\$**

ARMOIRE A FUSILS
Prix courant 799\$ **SPECIAL 485\$**

LIT A GROS POTEAUX 54" ou 60"
Prix courant 842\$ **SPECIAL 649\$**

BANC D'ENTREE
Prix courant 225\$ **SPECIAL 145\$**

Ainsi que plusieurs autres spéciaux

DÉCOR·BOIS
"Le Bahutier"

75, COTE DU PASSAGE, LEVIS, QUE. — TEL.: 837-6185

DOSSIERS

/ Dossier /

/ Point de vue /



Les prisons américaines sont surpeuplées et la révolte y gronde en permanence. C'est un mal "qui répand la terreur" chez nos voisins du sud qui ne sont pas encore prêts à y mettre le prix pour y remédier. Patrick Rahir, de l'Agence France Presse, décrit la situation du système pénitentiaire américain.

Les prisons: un cancer américain

par Patrick Rahir

WASHINGTON (AFP) — Prise entre une exaspération croissante devant la criminalité et le coût de la détention des criminels, l'Amérique ne sait comment traiter un mal endémique: ses prisons sont surpeuplées et la révolte y gronde en permanence.

La récente prise d'otages à la prison d'Ossining, dans l'Etat de New York, a eu droit aux feux de l'actualité en raison de la sinistre réputation de l'établissement, l'ancien Sing Sing. Mais il ne se passe guère de semaine sans qu'éclate un incident violent dans une des prisons américaines. Alors même que se déroulait la révolte de Sing Sing, quelque 150 détenus du pénitencier de Richmond, en Virginie, rossaient leurs gardes et incendiaient les bâtiments.

La plupart des établissements pénitentiaires des Etats-Unis sont surpeuplés. Le nombre des détenus a doublé en 10 ans pour dépasser 394.000 en 1982 et, selon le Département de la justice, il risque d'augmenter de 14 pour 100 en 1983. Ce chiffre est sans précédent.

C'est que la population a perdu patience devant l'insécurité quotidienne. Les juges se font plus sévères. Trente-sept des 50 Etats de l'Union ont d'ailleurs adopté des lois qui limitent leur pouvoir discrétionnaire de condamnation et requièrent des peines minimales de prison ferme. Beaucoup de législations ont durci les termes de la mise en liberté conditionnelle, certaines l'ont même supprimée.

De plus en plus, les délinquants juvéniles violents sont assimilés aux adultes. Enfin, depuis l'acquiescement de John Hinckley, auteur de la tentative d'assassinat contre le président Reagan, l'excuse légale d'aliénation mentale est de plus en plus critiquée.

L'intervention des juges

Les autorités pénitentiaires sont en difficulté devant cet afflux de détenus. Elles se sont longtemps contentées de les entasser à plusieurs dans des cellules étroites et dans des conditions souvent insalubres mais un arrêt de la Cour suprême en 1976 a mis fin à leur quasi-immunité face au pouvoir judiciaire.

Se fondant sur la constitution, qui interdit les "châtiments cruels et anormaux", les juges fédéraux prescrivent aujourd'hui les conditions de détention, depuis la température des bâtiments jusqu'au cubage d'air minimal auxquels ont droit les prisonniers. Ceux-ci se pouvoient souvent en justice contre la ville ou l'Etat dont dépend la prison et obtiennent, individuellement ou en groupe, des dommages et intérêts élevés pour les "mauvais traitements" qui leur sont infligés.

Plus d'une trentaine d'Etats ont désormais été mis en demeure par les tribunaux de mettre fin à des conditions de détention "intolérables" ou "barbares".

Le Michigan, la Géorgie et l'Illinois répondent à ces injonctions en libérant automatiquement des centaines de leurs détenus les moins dangereux lorsque la population carcérale atteint la cote d'alerte.

Au Texas, près de 10 pour 100

des 36.000 prisonniers sont logés dans des tentes et, en avril prochain, le fameux pénitencier de St. Quentin, en Californie, transférera à son tour un tiers de ses détenus dans un camp de toile.

Ces solutions ne sont évidemment que temporaires et de nouveaux centres de détention devraient être construits rapidement. Il est pourtant difficile, en période de récession, de convaincre le contribuable d'améliorer le sort des détenus. La construction de chaque cellule d'une prison moderne coûte en effet \$37.000 en moyenne. Un sondage Gallup réalisé en 1982 indique que 57 pour 100 de la population sont convaincus de la nécessité de créer davantage de prisons, mais sur cette proportion 29 pour 100 se refusent à payer plus d'impôts à cette fin.

L'Etat de New York illustre bien cette contradiction. En novembre 1981, les électeurs ont refusé par référendum l'émission d'un emprunt d'Etat pour financer la construction de nouvelles maisons de détention. Lorsque le gouverneur en a été réduit à proposer, entre autres, la transformation d'un ancien asile psychiatrique en prison, la communauté locale s'est insurgée contre ce voisinage dangereux.

Un groupe d'étude mis en place par l'attorney général (ministre de la Justice) William French Smith a bien proposé que le gouvernement fédéral consacre \$2 milliards à aider les Etats à supporter ces coûts de construction, sa recommandation est restée lettre morte.

Une situation explosive

La promiscuité croissante des prisonniers entraîne inévitablement une montée de la violence. Les viols sont monnaie courante en prison et les gangs s'y disputent le contrôle de la drogue, de l'alcool et des jeux. La probabilité d'être assassiné est déjà huit fois plus élevée pour un détenu que pour l'Américain moyen. Dans le système carcéral texan, le plus vaste du pays, le nombre d'infractions violentes a presque doublé de 1981 à 1982. A New York, les attaques contre le personnel pénitentiaire ont augmenté de 28 pour 100 dans le même temps.

Pour éviter les dangers de l'incarcération, certains juges lui substituent parfois un travail d'utilité publique ou la restitution de biens volés ou détruits, mais ces initiatives individuelles ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Le président de la Cour suprême, le juge Warren Burger, a souligné lui-même l'urgence de prendre en considération le problème dans son rapport de fin d'année sur le système judiciaire américain. Il a demandé instamment la mise en place d'une "politique nationale de l'incarcération" pour éviter de nouvelles "explosions" dans les prisons. Malheureusement, les solutions qu'il envisage — érection de nouvelles prisons, humanisation des conditions de détention, amélioration de la formation des gardes et des programmes de rééducation — n'ont rien de neuf et semblent peu réalistes dans la situation actuelle.

Appel de Blais aux syndicats et à l'Etat Pour éviter le pire

M. Raymond Blais, président du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins, s'adressait mardi devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal. Son allocution portait sur la crise socio-économique actuelle et les meilleurs moyens pour s'en sortir. LE SOLEIL publie aujourd'hui de larges extraits de cette allocution.

par Raymond Blais

(...) Depuis le milieu des années 60, les Québécois, plutôt que d'apporter plus d'efforts, encore, à la promotion d'une économie nationale solide, ont choisi de donner la priorité au développement de la "mission sociale, éducative et culturelle" de l'Etat. C'est là un choix politique auquel nous avons tous vaillamment concouru.

Peut-être, nos concitoyens ont-ils voulu, en cela, combler des besoins dont on peut effectivement reconnaître qu'ils étaient pressants. Il n'empêche, qu'en plus d'inspirer des exigences de moins en moins raisonnables, ce développement est devenu presque monstrueux et que, bon an, mal an, les gouvernements ont été contraints d'englober des proportions de plus en plus importantes de leurs ressources. Ainsi, au début de 1982-1983, on prévoyait engager, dans les programmes d'enseignement, de culture, de santé et de services sociaux, plus de \$16 milliards, ce qui représente 70 pour 100 du budget de dépenses de l'Etat québécois.

Décomposée, cette donnée laisse paraître des chiffres tout à fait saisissants. A eux seuls, les programmes de sécurité du revenu, administrés par le gouvernement du Québec, coûteront, cette année, près de \$2 milliards, sinon davantage. Les programmes de recouvrement de la santé et de l'adaptation sociale exigent des crédits de \$7 milliards. De leur côté, les programmes d'éducation accapareront plus de \$7 milliards, ce qui — je sais bien que toutes les comparaisons sont boiteuses — représente un coût, par écolier, de \$500 plus élevé au Québec qu'en Ontario. Enfin, les dépenses, au titre de la culture, des loisirs et des sports, devraient atteindre les \$300 millions.

Si on les examine objectivement, pour ce qu'ils sont, ces chiffres paraissent d'abord démesurés, par rapport aux maigres \$2.4 milliards que l'Etat veut bien affecter à sa mission économique. Ils donnent aussi une très bonne idée du fardeau fiscal que le maintien de ces programmes fait reposer sur les revenus du contribuable moyen, et sur les finances de la petite et de la moyenne entreprise. Ces chiffres présentent enfin la caractéristique de se rapporter à des dépenses moins directement productives...

Débat constitutionnel

(...) Depuis les quinze ou vingt dernières années, les Québécois ont cru, par ailleurs, qu'il était urgent et indispensable de négocier, avec le reste du pays, le réaménagement de la Confédération canadienne. C'est là un autre choix politique auquel nous avons tous assisté — les uns activement, les autres passivement — et dans lequel nous avons investi des ressources considérables.

Cet exercice n'était probablement pas inutile. Et, s'il avait été conduit avec un minimum de bonne foi et d'imagination, il aurait dû produire rapidement des conclusions et évidentes, notamment pour ce qui a trait aux responsabilités particulières que supporte le Québec, à l'égard du Canada français.

Malheureusement, après avoir été désespérément académique, le "débat constitutionnel" a dégénéré en ridicules "querelles de tapis rouges", en déchirements internes, en affrontements haineux et violents, dont nous conservons tous le détestable souvenir. Le résultat? C'est que la "question nationale" n'a toujours pas trouvé sa solution, et que des énergies précieuses ont été honteusement anéanties en pure perte, sans que le Québec ni les Québécois ne se retrouvent en meilleure posture.

Relations de travail

Il existe bien aussi, dans nos comportements collectifs, certaines habitudes qui ont pu contribuer dououreusement à la détérioration de la situation économique et sociale. Parmi elles, la plus attristante et la plus dévastatrice est bien la coutume des affrontements dramatiques entre patrons et syndiqués...

(...) Au fond, une partie du drame vient peut-être de ce que les grandes centrales syndicales se sont mesurées avec succès, au fil des ans,

à des gouvernements qui, les uns après les autres, étaient bien heureux d'acheter, à n'importe quel prix, des contrefaçons de paix sociale. Aujourd'hui, le mouvement syndical insiste, bien sûr, pour maintenir les droits que lui ont valus ces victoires peut-être un peu trop faciles, et pour en tirer davantage.

Cela est probablement de bonne guerre. Le malheur, c'est que les centrales syndicales choisissent de retourner, contre tous leurs adversaires potentiels, leurs stratégies de "l'affrontement global et final", qu'elles réservaient autrefois pour lutter contre le capitalisme puissant et insensible.

sible, si les principaux agents de l'économie québécoise avaient refusé, le printemps dernier, de se mettre courageusement à la recherche d'un consensus minimal. C'est la stratégie des petits pas.

Avant de poursuivre dans cette voie, et pour être certains d'y trouver des motifs de plus en plus grands de satisfaction, nos compatriotes devront d'abord oublier "leurs petites vérités" et faire taire les préjugés tenaces qui les opposent et qui ont déjà, hélas, causé tant de dommages.

Ainsi, les dirigeants d'entreprises et des milieux d'affaires devront vaincre leur répugnance. Ils devront accepter loyalement l'existence du



Raymond Blais: "Le meilleur moyen de préparer l'après-crise est celui de la concertation..."

Ce qui est mis en cause, maintenant, c'est bien davantage.

Ce que la stratégie syndicale risque de compromettre, c'est l'existence des petites et des moyennes entreprises et leurs moyens de production. C'est encore l'état des finances publiques et la capacité de payer des contribuables. C'est aussi la qualité des services offerts à la population. C'est enfin le bien-être et la sécurité de la collectivité tout entière, dont les travailleurs, ne l'oublions pas, sont pourtant parties prenantes.

C'est à y réfléchir! Il faut espérer que, dans leur querelle avec l'Etat, les grandes centrales syndicales auront la sagesse de mesurer la portée de leurs actes. Il faut espérer, aussi, que le gouvernement, de son côté, ne prendra pas prétexte à la crise, pour priver ses salariés de droits honnêtement acquis et raisonnables.

Libertés fondamentales

Il ne faudrait pas, en tout cas, et c'est probablement là l'essentiel de mon propos, supporter que tout cela ne se dégrade. La démocratie est une valeur infiniment fragile, qu'on ne peut impunément bousculer ni ruiner sans arrêt. Tôt ou tard, le seuil de la tolérance, qu'elle peut opposer aux pressions invraisemblables qui l'accablent, sera dramatiquement franchi.

Le fait est que, et même quand on prétend les faire servir au nom de la justice, le désordre et l'anarchie ne sont que rarement des moyens efficaces. Jusqu'à maintenant, ils ont, au contraire, causé des torts incalculables à l'économie québécoise. Et je crains bien, à moins qu'on y prenne garde, qu'ils ne préparent d'autres dangers encore plus grands.

La pire catastrophe, en effet, serait bien que nos compatriotes, victimes excédées de tant d'instabilité et de bouleversements, n'en viennent à réclamer des solutions plus radicales, avec le risque d'abandonner inconsciemment des libertés fondamentales auxquelles ils tiennent tant. Cela s'est déjà vu ailleurs et pourrait bien nous arriver un jour, beaucoup plus rapidement qu'on ne le croit...

La concertation

(...) Le meilleur et le plus sûr moyen de rétablir la situation et de préparer l'après-crise est celui de la concertation. La preuve de son efficacité est toute récente. Elle tient, par exemple, dans les résultats étonnants qu'a produits la réalisation du projet de Corvée-habitation.

Ce succès, vous en conviendrez, n'aurait certainement pas été pos-

mouvement syndical, et lui reconnaître le mérite d'avoir inspiré, par son action des vingt dernières années, des progrès sociaux remarquables.

De leur côté, les syndiqués et leurs leaders devront se faire à l'idée que l'initiative et l'entreprise privée sont au coeur même du fonctionnement de l'économie québécoise. Ils devront aussi reconnaître que la notion de profit est loin d'être immorale, qu'elle est fondamentalement légitime et qu'elle peut être éminemment stimulante. Le mouvement syndical devra aussi souffrir le fait que l'appareil de l'Etat est un bien public, que le Fonds consolidé du revenu n'est ni une corne d'abondance, ni un bar ouvert, et que personne ne peut moralement prétendre s'enfuir avec la caisse.

Les jeunes

Par ailleurs, l'effort de concertation ne produira de bons résultats qu'à la condition expresse d'y associer résolument la jeunesse. Dans notre société, comme dans bien d'autres, ce sont les jeunes qui sont les plus cruellement touchés par les effets de la crise. Ils sont aussi ceux dont les voix réussissent le moins à se faire entendre.

Cette société nouvelle, que nous prétendons construire, ce sont les jeunes qui la vivront. Le moins qu'on puisse faire, c'est de permettre qu'ils nous indiquent clairement comment ils l'espèrent. A cet égard, je suis heureux d'apporter ma contribution personnelle, et celle du mouvement, à la préparation du sommet québécois de la jeunesse, prévu pour le mois d'août prochain. J'attends, de ce rassemblement de jeunes, qu'il soit singulièrement productif et qu'il prépare de grands espoirs.

Un autre prérequis à une volonté sérieuse de concertation est bien de rétablir, dans la gestion de nos affaires, l'équilibre indispensable entre "l'économique" et "le social". Les difficultés que notre société doit résoudre sont entières et globales. Elles ne sont, ni purement économiques, ni strictement sociales. Aussi devra-t-on gérer l'après-crise, de manière à ce que le développement de l'économie s'opère en harmonie avec les nécessités sociales et à ce que celles-ci soient satisfaites, sans compromettre l'économie nationale.

Enfin, si nos concitoyens prétendent vraiment au rétablissement de la société, ils feraient bien de revenir à certaines valeurs fondamentales — tels, par exemple, la solidarité, le sens de la corvée, le respect de leur propre travail et de celui des autres — qui sont des gages de productivité, de progrès économiques, de prospérité et de paix sociale...

LA PAGE ÉDITORIALE

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Masson
Président et directeur général: Paul-A. Audet
Directeur de l'information: Gilbert Athot
Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin

Le dilemme Hambleton à Laval



paul lachance

Le conseil exécutif de l'université Laval a entrepris de vider le "cas Hambleton", ce professeur récemment condamné, à Londres, à 10 ans de prison pour espionnage au profit de l'Union soviétique.

Mais, pour ce faire, l'exécutif est acculé à un processus "procédural" qui, même s'il est parfaitement normal dans le système des relations patronales-ouvrières, ne peut manquer, dans ce cas très spécifique, de faire grimacer.

Ainsi, Hambleton est-il encore professeur en titre à Laval. A cet effet, on lui avait donné jusqu'à la mi-janvier pour faire valoir son intention de revenir ou pas à l'enseignement universitaire.

Le délai ayant expiré sans que le professeur ait donné signe de vie, Laval a donc décidé de passer à l'action, voire de le congédier purement et simplement. Mais on doit user auparavant d'une extrême prudence et se munir de précieux avis juridiques pour vérifier les implications légales d'une telle décision.

A preuve, la réaction immédiate du syndicat des professeurs de Laval (SPUL) qui affirme sa détermination de faire respecter intégralement les statuts universitaires et la convention collective, cela signifiant ni plus ni moins qu'une retraite anticipée pour Hambleton.

Qu'on ne s'étonne pas, d'ailleurs, outre mesure. Il existerait déjà dans le dossier Hambleton un grief récemment logé dans lequel ses procureurs réclameraient rémunération pour la période d'emprisonnement préventif de leur client.

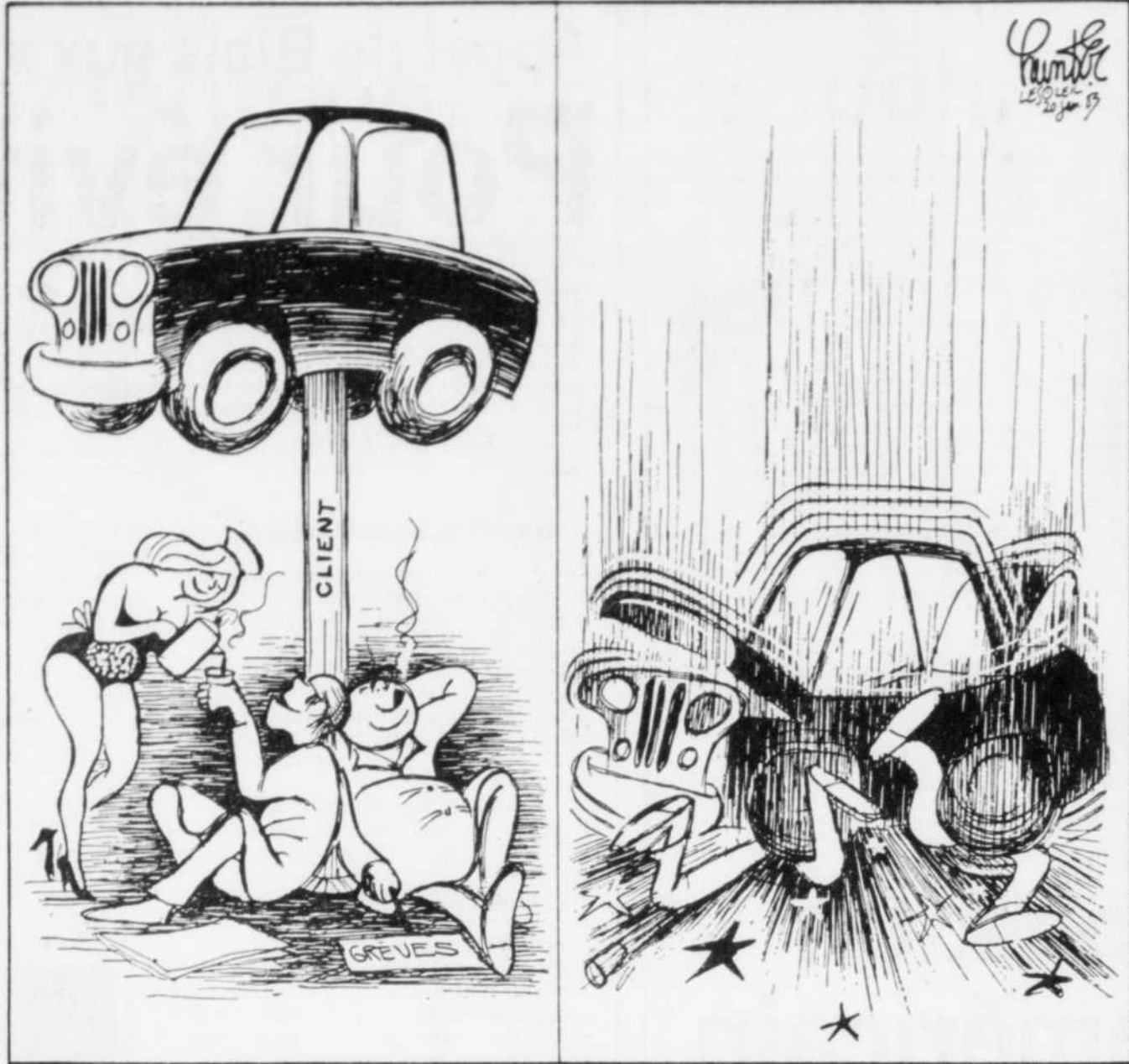
On peut présumer que les conseillers juridiques se pencheront d'abord et avant tout sur la question de savoir si, étant condamné à une peine infamante, Hambleton n'a pas perdu la jouissance de ses droits civils et, partant de ses privilèges syndicaux. Mais il s'agit là d'un contentieux que trop d'éléments rendent lourdement litigieux.

N'importe. Reste l'annonce d'une attitude étonnamment rigide et légaliste, pour ne pas dire mesquine et étriquée du SPUL qui donne à la facheuse impression de vouloir s'emparer du "cas Hambleton" pour gagner des points pour ses luttes futures et arrondir son capital syndical, même si cela pouvait se faire au détriment du milieu où il oeuvre.

En toute logique, on ne peut le blâmer de s'attacher à défendre la lettre des statuts et de la convention. C'est là la tâche qui lui est dévolue et un droit strict, absolu et inaliénable. Mais, au-delà de la lettre, il y a aussi l'esprit qu'on eût souhaité voir le SPUL évoquer dans sa démarche.

On se serait attendu, en somme, à ce que, dans ce cas exceptionnel, le SPUL consente à sacrifier le principe à la saine logique et s'amène naturellement à fonder ses propres intérêts dans la masse des intérêts communs du milieu universitaire tout entier où il évolue, mette en oeuvre la solidarité syndicale pour aider à disposer avec le plus de discrétion et d'élégance possibles de ce délicat problème.

Hélas, il semble bien qu'on n'en soit pas encore rendu au point où l'esprit corporatiste puisse céder le pas aux changements de comportement syndicaux, voire au simple compromis, même si d'exceptionnelles circonstances comme le "cas Hambleton" l'exigent dans l'intérêt du bien collectif. Le SPUL y gagnerait au moins en crédibilité s'il acceptait de considérer cette optique.



à propos

De l'automobile caduque



jacques dumais

Depuis un an, une douzaine de concessionnaires de voitures américaines ont fermé leurs portes dans la région de Québec. Cela constitue un choc pour les travailleurs et les dirigeants d'une industrie qui, même après la première crise du pétrole, roulaient sur l'or et les cylindres, faisaient manger les consommateurs insatiables dans leurs mains.

Aujourd'hui, Québec est le microcosme d'un malaise continental grugeant Detroit. L'automobile a cessé de symboliser la réussite personnelle, de refléter une culture sans frontières axée sur les communications rapides et la domination de l'immensité territoriale.

Abattue par la crise économique, cette industrie évoluera d'une manière ou d'une autre bien que d'aucuns prévoient déjà que sa contrepartie canadienne aura cessé d'exister au cours de la prochaine décennie.

Pourquoi? Parce que battue de vitesse par le Japon et les pays européens en termes de productivité, de recours à la robotique et à l'ordinateur, l'Amérique piétine sur place au lieu d'entreprendre vite fait ce grand virage vers le futur qui placera ses éléments en position de force eu égard à une kyrielle de matériaux et de systèmes tout à fait révolutionnaires.

L'année 1982 fut d'ailleurs une année charnière pour l'avenir de l'automobile. Malgré des

contorsions administratives ponctuelles et l'aide sociale de Washington et d'Ottawa, les ventes de voitures américaines ont chuté de 22 pour 100 au Canada et fait perdre plus de 7,000 emplois au Québec.

Statistique Canada et l'Association des automobilistes canadiens publiaient un sondage, en septembre dernier, selon lequel les Canadiens utilisent de moins en moins leurs automobiles, les gardent plus longtemps et préfèrent de plus en plus les voitures japonaises. Treize marques de voitures américaines obtenaient la palme du mécontentement populaire cependant que l'Association pour la protection des automobilistes prévoyait toujours, pour 1983, une nette supériorité de l'industrie japonaise en termes de rapport qualité-prix.

Non seulement la majorité des consommateurs n'ont pas les moyens de se payer de la ferraille à \$10,000 mais les concessionnaires de voitures américaines ont acquis la triste réputation d'abuser d'eux lors de l'entretien routinier. Et quand 400 mécaniciens de la région se permettent plus de deux mois de grève en plein coeur de la crise ou que les 9,600 syndiqués de Chrysler Canada font de même pendant plus d'un mois, cette conjoncture d'affrontement n'a rien pour remettre une industrie en déclin sur ses rails.

Sur un plan plus sociologique, la période que nous vivons ne facilite pas l'utilisation d'une voiture. En lutte contre la pollution causée par le gaz carbonique, les centres-ville rendent sans cesse plus prohibitif le stationnement sous l'impulsion de pouvoirs publics friands de taxes directes et indirectes. Le prix de l'essence

demeurera stable jusqu'au prochain choc pétrolier; il en coûtera \$5 millions de plus aux Québécois en droits d'immatriculation réformés, cette année; les taux de péage sur les autoroutes décuplent; l'Etat abandonne ses grands travaux routiers qui défigurent les villes et jette son dévolu sur le transport en commun, le covoiturage, etc. D'ores et déjà il en coûte plus cher de posséder une voiture au Québec qu'ailleurs au pays et aux Etats-Unis.

Malgré tout, les Canadiens, selon un récent rapport du Conseil des sciences, restent fidèles à la voiture, dans une proportion de 80 pour 100, sur de longues distances. Même là, toutefois, les Québécois recourent de plus en plus à la location plutôt qu'à l'achat d'une voiture.

S'il y a reprise dans cette industrie, elle sera donc lente et parsemée d'embûches. General Motors peut bien explorer la québécoïté ("Faisons route ensemble"), nommer son premier directeur francophone à l'usine de montage de Sainte-Thérèse de conquérir l'Est du Québec. Mais le géant de 75 ans ne parviendra pas à ses fins sans passer par la nécessaire concertation bien inhabituelle dans une Amérique centrée sur l'individu.

On ne doit pas attendre de miracle non plus d'une mission québécoïse en France et en Suède pour scruter les modes de participation des travailleurs dans l'industrie automobile. Car si les mentalités patronales-ouvrières traditionnelles ne changent pas radicalement chez nous, on continuera de considérer la cogestion comme un "mal nécessaire" pour sauver des concessionnaires de la faillite...

le point L'avenir de la pédiatrie



anne-marie voisard

Comme si cela ne suffisait pas déjà de fermer le département de pédiatrie du CHUL, voilà maintenant que les médecins de l'hôpital Saint-François-d'Assise refusent d'accueillir les enfants malades, contrairement à la décision prise par Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales.

Le litige porte sur le nombre de lits. Les permis en prévoit 602. Le MAS a résolu de maintenir ce nombre, en dépit de l'addition de 130 nouveaux lits en pédiatrie et en néonatalogie. La quantité de lits disponibles dans les autres départements diminuera donc d'autant, et c'est ce qui provoque la colère des 195 médecins. La vocation d'hôpital général de Saint-François-d'Assise est, selon eux, menacée. Sans doute pourraient-ils ajouter que l'idée de voir des patients leur filer entre les doigts leur est extrêmement désagréable.

Le geste des médecins de Saint-François a le mérite de susciter un débat sur le regroupement des services de pédiatrie dans cet établissement du centre-ville, plutôt qu'au CHUL. La décision du ministre Johnson, survenue juste avant les Fêtes au moment où toute l'attention était tournée du côté des 109 décrets de la loi 105, avait jusqu'à aujourd'hui empêché les voix dissidentes de se faire entendre.

Seul le syndicat des infirmières avait osé protester en constatant que le regroupement à Saint-François allait se traduire par une diminution d'environ 30 pour 100 des lits en pédiatrie dans la région de Québec. Bien des gens ont cru que les infirmières ne cherchaient en réalité qu'à sauver leur emploi. Or, il y va aussi de la qualité des soins.

D'ailleurs, presque tous les pédiatres de la région (sauf ceux de Saint-François) avouent leur préférence pour le CHUL. Ils ont même pris le vote récemment, lors d'une réunion du département de pédiatrie de la faculté de médecine de l'université Laval. Mais, c'est bien connu, les médecins n'aiment pas régler leurs problèmes sur la place publique.

N'empêche que si vous leur posez la question, ils vous diront, tout en admettant que Saint-François-d'Assise est un bon hôpital, que les spécialités de pointe liées à la pédiatrie se trouvent toutes au CHUL. Il ne faut pas s'attendre à ce que le centre de toxicologie et le réseau de génétique, pour ne nommer qu'eux, déménagent à Saint-François du seul fait que la pédiatrie y va. A ce compte, les \$2.5 millions que M. Johnson entend consacrer au regroupement se trouveraient vite engloutis.

"Perdu dans un fond de cour", comme se plaît à dire un pédiatre, l'hôpital Saint-François-d'Assise a aussi le défaut d'être mal situé au plan géographique. A cause de sa nouvelle vocation, il devrait recevoir les enfants de partout dans l'Est du Québec, comme c'est le cas actuellement au CHUL, situé à proximité des ponts et de l'aéroport.

Le seul avantage d'un regroupement à Saint-François-d'Assise, c'est de réunir, enfin, dans un même centre, mère et enfant. C'est d'ailleurs l'argument utilisé par le MAS pour faire accepter la fermeture du département de pédiatrie du CHUL.

Mais comment ne pas sentir derrière cela les raisons économiques et politiques? Ce n'est quand même pas par fantaisie que les parents venaient de partout, avec leurs enfants malades, frapper à la porte du CHUL.

bloc-notes

Au-delà de la victoire de la Davie



raymond giroux

La rive sud de Québec vient de remporter une belle victoire politique en décrochant le contrat de construction d'un traversier, non essentiel, admet le ministre Gilles Lamontagne, qui permet de protéger 1,500 emplois pendant 18 mois aux Chantiers maritimes Davie, à Lauzon.

Il faut se réjouir, sur le coup, avec les travailleurs qui, en cette période de crise économique, réussissent à prolonger leur vie active d'un an et demi, même si cela signifie pour eux une période de chômage qui durera jusqu'à l'automne prochain, date prévue du début des travaux.

Mais il n'est nul besoin de brandir les oriflammes sur les hauteurs de Lauzon pour célébrer un triomphe quelconque, car l'heure est à la modestie. Il faut en ce sens féliciter M. Lamontagne et le député de Lévis, M. Gaston Gourde, de leur ton discret, hier, en annonçant l'accord officiel du fédéral.

Le triomphalisme aurait en effet été de mauvais goût, quand on se rappelle la mauvaise grâce avec laquelle le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, avait traité ce dossier, l'été dernier. Même le député libéral local, M. Gourde, manifestait alors publiquement sa déception devant les méthodes cavalières et impertinentes des responsables du dossier.

M. Pepin, qui a agi dans ce dossier comme dans celui de Québecair ou dans le débat en cours sur le rapport Gilson qui bouleversera, à moyen terme, l'économie agricole du pays, pa-

rait avoir oublié qu'il est né à Drummondville, P.Q., une belle journée de 1924 et se comporte comme un vieux résident d'Ottawa voué à la défense des intérêts supérieurs de la nation canadienne.

Mais oublions ces anecdotes qui resteront dans la petite histoire du Québec comme des notices amusantes dans le cadre du chapitre désolant de la dépendance économique, et posons-nous quelques questions plus fondamentales.

Comment pouvons-nous accepter, par exemple, que les Chantiers maritimes Davie appartiennent toujours à la Dome Petroleum, le géant canadien de l'industrie pétrolière qui naviguait jusqu'à tout récemment encore sur les bords de la faillite.

Cette grande mais peu glorieuse entreprise devait apporter des miracles à la Davie quand elle l'a achetée des mains de M. Louis Rochette, et de

trois autres hommes d'affaires, en 1981.

A ce moment, on annonçait fièrement que le nombre d'emplois serait porté de 2,300 à 4,600 en trois ou quatre ans, et tout le monde s'attendait à un véritable boom économique sur la rive sud à la suite des investissements de \$100 à \$200 millions envisagés par la Dome, alors au sommet de la gloire.

Mais cet optimisme ne devait durer que ce que vivent les roses, l'espace d'une saison. Crise économique, quasi faillite de Dome, annulation des contrats de plates-formes de forage et c'était la fin. On aura beau donner toutes les assurances au monde, Dome ne vit que par la charité du gouvernement et des banques, et le sort de la Davie ne peut demeurer indifférent aux tranches de la maison mère.

Autre question: le fédéral ne s'est-il pas servi de ce contrat essentiel à la survie du

chantier pour imposer de façon arbitraire la règle des 6 et 5 pour 100 à un groupe de travailleurs du secteur privé non touché, au départ, par cette norme.

Cette porte toute grande ouverte, à quelle entreprise ou à quel groupe de salariés, maintenant, ne sera-t-il pas tenté d'appliquer hypocritement une médecine de cheval qu'il n'ose imposer à la face de tous?

En dernier lieu, l'éternelle question: à quand une marine marchande canadienne ou québécoise, privée, d'accord, mais assurée des appuis gouvernementaux comme il se fait dans tous les pays. Le Canada vit du commerce international plus que la plupart des autres pays industrialisés, mais il ne semble pas avoir compris à ce jour qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même. La Davie pourrait pourtant en vivre, et à l'aise, en construisant des bateaux essentiels, cette fois.

LA PAGE DES LECTEURS

Les affaires sociales

Nuances autour d'un regroupement pédiatrique

(Position de l'exécutif du Conseil consultatif du personnel clinique).

Par les médias d'information, radio, télévision, journaux, la population du Québec et de la région 03 plus particulièrement a appris qu'il y aurait regroupement des services pédiatriques au centre hospitalier Saint-François-d'Assise. Monsieur le ministre Pierre-Marc Johnson l'a d'ailleurs confirmé le 10 décembre 1982.

Autour de cette décision, certains médias, spécialistes dans l'élaboration de climats de panique, se sont emparés de cette nouvelle pour cultiver des réactions à partir d'informations partielles, incomplètes et sur cette base, en donner une interprétation personnelle voire même loufoque à certains moments.

Toutes ces discussions auront au moins permis à une partie de la population de libérer un peu d'agressivité et de canaliser une certaine dose d'anxiété accumulée à l'annonce de changements importants au niveau de la distribution des soins pédiatriques.

Ce premier mouvement était axé sur des inconvenients que subissaient certains centres de la région. Nous aurions pu em-

barquer dans la même galère et décrire des désavantages que nous aussi nous devrions subir car, à notre centre, il y aura des modifications majeures, telles:

- Modification de certains services;
- Regroupement de certaines unités;
- Personnel affecté à de nouvelles tâches;
- Obligation pour le personnel de se perfectionner;
- Modifications dans nos habitudes journalières; etc.

Nous pourrions nous aussi allonger cette liste et nous plaindre sur la place publique. Cependant, qu'est-ce que cela donnera de plus à la société en général si ce n'est d'augmenter l'inquiétude devant l'inconnu?

À notre avis, le débat doit se tenir au niveau de l'organisation des services offerts à notre société en fonction de sa capacité de payer et des besoins spécifiques de la clientèle. C'est d'ailleurs à partir d'études effectuées conjointement par le ministère des Affaires sociales et le Conseil régional de la santé et des services sociaux, que des gestionnaires, technocrates et professionnels (pédiatres), ont déterminé qu'ici 1985, on devrait réduire le nombre de lits pé-

diatriques de 120 dans la région 03 étant donné la diminution de la demande pour l'utilisation des lits pédiatriques. De plus, le ministère des Affaires sociales a obligé les administrations des centres à faire des économies de façon à récupérer des déficits accumulés au niveau de la région 03.

En mettant ces deux réalités face à face, on en est arrivé à suggérer "un regroupement pédiatrique" qui tiendrait compte de la projection concernant le taux d'occupation des lits pédiatriques, de même que de la diminution des coûts d'opération. (Que l'on pense seulement à l'économie réalisée grâce à la concentration des ressources humaines et matérielles.)

À notre avis, c'est à ce niveau que doit se tenir le débat. On peut être ou ne pas être d'accord avec la projection concernant le taux d'utilisation des lits pédiatriques, on peut être ou ne pas être d'accord avec la politique du gouvernement concernant la récupération des déficits accumulés.

La décision est maintenant prise au niveau gouvernemental, on se dirige vers des regroupements. Comment réagir maintenant?

Ce que nous souhaitons en tant que professionnels, c'est que les prévisions des

gestionnaires publics soient réalistes et réalisables car, qu'on le veuille ou non, elles apportent d'énormes dérangements au niveau de nos habitudes de vie au travail.

Cependant, nous exigeons que ces réorganisations administratives n'affectent rien la qualité des interventions. C'est pourquoi, en tant que professionnels (éducateurs, psychologues, travailleurs sociaux, techniciens, infirmiers, autres), nous nous servons des mécanismes qui existent dans notre institution pour nous assurer que la clientèle recevra les meilleurs soins possibles.

Par la voie du Conseil consultatif du personnel clinique (CCPC), nous participerons à différents comités par lesquels nous ferons connaître au conseil d'administration du centre, nos recommandations concernant l'organisation administrative qui, à notre avis, a une incidence directe sur la dispensation des soins.

De plus, l'exécutif du Conseil consultatif du personnel clinique est disposé à recevoir tous commentaires, plaintes, suggestions de la part des professionnels concernant les changements imposés ou suggérés par cette nouvelle réorganisation ou modification administrative. Nous ferons

ainsi valoir les intérêts des professionnels toujours en tenant compte des intérêts de la population.

Devant le regroupement, nous prendrons donc nos responsabilités dans le but de poursuivre l'excellence de la qualité des soins prodigués à l'hôpital Saint-François-d'Assise et surtout assurer cette nouvelle clientèle qu'elle aura accès à des services professionnels dans un nouveau concept mère-enfant.

Voilà notre façon de réagir! Chaque centre hospitalier ayant, de par la loi, son Conseil consultatif du personnel clinique, nous pensons que c'est une bonne occasion pour les professionnels de se servir des moyens établis pour protéger l'intégrité de leurs actes et de leur marge de manoeuvre qui assure l'accessibilité à des soins de haute qualité pour la population en général.

Il serait à notre avis, important que dans chaque centre hospitalier de la région 03, les professionnels participent de près à l'évolution du dossier concernant les différents regroupements plutôt que de les subir et de crier au scandale.

Denis CARBONNEAU
Président Québec



Le Soleil, Jacques Deschênes

Cotisation infirmière

(Lettre en réponse à celle de M. Rhéaume, du CHUL)

Je suis heureuse d'avoir pris connaissance de votre lettre dans LE SOLEIL du 6 janvier 1983. Croyez bien que je respecte votre opinion, mais je ne puis laisser sous silence certaines affirmations.

Il est vrai que nous avons plusieurs infirmières qui travaillent dans plusieurs centres et qu'elles sont soumises à une cotisation multiple.

Il est vrai aussi que le syndicat rembourse les cotisations prélevées en surplus par semaine travaillée à toute infirmière qui en fera la demande. Cet aspect d'ailleurs semble de vous faire remarquer que comme syndicat nous n'avons pas les "moyens" de nous payer un ordinateur nous indiquant le nom de toutes les infirmières oeuvrant dans plusieurs centres. Bien que nous trouverions cet outil très pratique et utile... nous ne pouvons nous permettre une telle dépense pour l'instant. Donc, étant impossible pour nous d'avoir ces données, il nous apparaît évident que ce sont les infirmières elles-mêmes qui sont les plus aptes à savoir et à vérifier si elles ont droit à un remboursement.

D'ailleurs n'est-il pas normal et logique que si vous voulez recevoir le trop-perçu de vos impôts, vous ferez un rapport à cet effet n'est-ce pas? Si votre employeur fait une erreur sur votre paye, vous ferez des démarches nécessaires pour être remboursée?

Le même principe s'applique pour tout ce qui touche per-

sonnellement un individu et cette personne est la mieux placée pour s'occuper de ses propres affaires.

Il en est de même pour le remboursement de la cotisation perçue en trop.

Enfin un dernier point, lorsque vous affirmez que le syndicat ne fait pas de publicité ou d'information sur ce sujet à ses membres, je suis obligée de constater que vous ne prenez pas connaissance des publications du syndicat.

Pour pallier à cet oubli de votre part, vous trouverez ci-joint une copie du journal régional SPIQ de juin 1982 dans lequel se trouve l'information sur le remboursement de la cotisation. Le journal est envoyé par la poste à chaque membre à son adresse personnelle (dans la mesure où les membres nous avisent de leur dernière adresse). Il faut le lire avant de le jeter.

Même si vous n'êtes pas entièrement satisfaite du SPIQ, je peux vous affirmer que le syndicat ne travaille pas contre ses membres. Le SPIQ travaille pour la collectivité que sont les infirmières. Et dans ce sens nous ne pouvons et nous n'avons pas à prendre les responsabilités individuelles de chaque membre. Nous nous assurons de prendre le plus grand nombre de moyens d'information pour les rejoindre mais encore faut-il que chaque membre prenne la responsabilité de lire ou d'écouter les informations que nous leur transmettons.

Marielle Prince
Responsable de l'information au SPIQ

Personnel essentiel

Lorsqu'un infirmier et une infirmière sont consciencieux dans cette vocation (car c'est vraiment une vocation), ils connaissent les besoins des malades qu'ils servent et trouvent le temps de s'affliger (tout en ne cessant pas de se dévouer) des manques de soins qu'ils doivent recevoir à cause du manque de personnel infirmier et, conséquemment, du trop grand nombre de malades dont ils sont chargés, et même las de fatigue, ils ne cessent de s'occuper d'eux.

Cette surcharge de travail, est-elle humaine pour chacun des groupes: malades, infirmiers (ères)? De plus, on se permet de réduire leurs salaires, quelle flagrante injustice! Dans ce cas, il apparaît qu'il y a une injustice à passer d'eux — qui aurait la prétention de dire: "Qui?"

Ces professionnels de la santé sont aussi parfois la cible d'un

autoritarisme déplacé, qui ne s'évertue qu'à trouver en défaut ces personnes qui donnent à la journée et à la nuit longues, le meilleur d'elles-mêmes.

Il arrive que ces autoritaristes sont dénués de cette conscience qui facilite l'exécution de tâches souvent ingrates ou épuisantes, auprès de nos seigneurs les malades, qu'ils soient alités ou non. Il n'est pas question de baisser le salaire de ces cadres qui croient que donner des ordres est leur seule besogne — erreur monumentale!

Souhaitons à ces derniers plus de compréhension et d'humanisme envers cette autre catégorie d'athlètes méconnus que sont nos infirmiers et infirmières. Qui n'a pas besoin d'eux présentement, et qui n'en aura pas besoin dans un avenir peut-être pas tellement éloigné?

Soeur Marie-Léa Roy, o.p. I.L.
Québec

"Laissons cela à Pinochet!"

(Lettre adressée à Claude Castonguay, ex-ministre des Affaires sociales).

Je lis avec étonnement la position que vous avez soutenue au dernier colloque organisé par le centre canadien de Politiques de rechanges concernant les "modalités" de limitation des effectifs médicaux.

A peine le Dr Hans Seydlé nous a-t-il quitté, vous avez l'audace de proposer la fermeture d'une faculté de médecine au Québec comme moyen privilégié de contingerter le nombre de médecins afin de limiter les coûts des programmes d'assurance-maladie.

Votre intention certes est louable et, tout comme vous, je crois qu'on fait trop facilement place "à n'importe qui" qui veut faire de la médecine une course à la castonguette.

Tout comme vous, j'ai vu des patients attendre en files interminables Monsieur le Docteur; tout comme vous, j'ai vu des listes de clients enregistrés aux dix minutes, mais les clients eux attendent des heures avant de voir le médecin. Plusieurs quittent, lassés d'attendre. Il n'empêche que la "carte soleil" a eu le temps de faire clic-clic.

Et on peut allonger ainsi indéfiniment la kyrielle des bobos du système de santé au Québec.

Votre intention de départ est louable et je crois que vous êtes sincère. C'est justement cela qui m'inquiète: vous semblez sincère.

Ne confondez-vous pas deux choses très simples. D'une part, la médecine comme travail et élément, indispensable bien sûr, de notre système socio-économique; d'autre part la médecine comme science, comme connaissance de soi et du milieu dans lequel nous vivons.

En clair, cela veut dire qu'on ne va pas nécessairement à l'université et qu'on ne doit pas aller à l'université strictement pour exercer un métier ou trouver un gagne-pain.

Alors même qu'il faut continuer de démystifier la médecine (et démystifier veut dire rendre accessible au plus grand nombre), développer les médecines préventives, familiales, industrielles, régionales, vous proposez au contraire, de réserver les connaissances de "ces choses là" à une élite moins nombreuse qui se partagera ainsi mieux le gâteau dans la période actuelle de remise en question.

Pour "des modalités", vous n'y allez pas de main morte. D'un seul souffle, vous coupez celui d'une faculté de médecine au Québec, alors que bâtir une faculté universitaire dans quelque domaine que ce soit prend plus d'une génération avant d'avoir une crédibilité certaine.

Stratégie de court terme et beaucoup d'opportunisme, voilà ce que je vois en votre proposition. En effet, quiconque parle de coupures draconiennes en période d'austérité, on l'écoute, ça fait sérieux...

Cette confusion entre l'université comme source de développement et l'université comme émettrice d'un permis de travail vous amène loin de votre but: coup

d'épée dans l'eau, ou dans le moulin à la Don Quichotte, si vous aimez mieux. Votre but, il apparaît clair: sauver des cennes et des piastres au gouvernement et au contribuable québécois, hausser la productivité médicale, diminuer les coûts.

Vous constatez que ça coûte trop cher en services de santé mais ne savez comment limiter certains salaires par trop scandaleux.

Vous savez que 50 pour cent de la médecine au Canada "vit" de la malnutrition et de ses conséquences directes et vous croyez qu'il faille limiter, contingerter la connaissance universitaire entre autre sur ce sujet. Vraiment la "Médecine comme métaphore" (il paraît que c'est à lire absolument pour qui réfléchit sur des politiques de santé) vous êtes dedans, au beau milieu.

Vous me semblez sincère et c'est ce qui me désole. Car s'il y a diminution relative de médecins, la pression sur leur rémunération ne peut être qu'à la hausse. S'il y a contingentement dans les facultés et fermeture de facultés de médecine, il ne peut y avoir démystification de la médecine, et plus rares sont les magiciens, plus durs sont les auditoires, ainsi s'expliquent les comptes d'honoraires et les salaires incompréhensibles et impossibles, qui ne pourront que continuer d'augmenter.

Ça me gêne d'exprimer des notions aussi simples à un actuaire chevronné jadis titulaire du portefeuille des Affaires sociales et responsable d'un bon nombre de réformes. J'aurais préféré m'exprimer en personne plutôt qu'en public. Votre intervention à un colloque traitant de politiques de rechange ne me donne guère de choix.

J'aimerais terminer sur une note moins personnelle et vous rassurer d'une certaine manière: vous ne seriez pas le seul à vous méprendre sur le rôle de l'université: les travailleurs sociaux du Québec ont tenu récemment un colloque à Laval au cours duquel ils ont publiquement admis leur incapacité à gérer "le vrai monde pogné avec la crise". Parce qu'ils avaient une formation en service social, ils ont du même coup pensé qu'ils étaient tous aptes, indiqués et nécessaires comme travailleurs sociaux. Eux aussi pensent, du moins pour un certain nombre, qu'étudier en service social signifie devenir "en relation d'aide avec des gens qu'on ne connaît pas" (Trav. social).

Et si après des études en service social, on obtenait un emploi dans une quincaillerie mais en même temps si on se préoccupait de ne pas envoyer ses propres parents en foyer d'accueil, ou d'une soeur, d'un neveu, d'un cousin aux prises avec l'alcool, le chômage ou la drogue. Est-ce que ça ne serait pas cela réussir en service social. Réussir en médecine, ce serait quoi alors?

Ainsi en est-il de toutes les facultés universitaires qu'il faut préserver et développer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de candidats.

Il y aurait cent, deux cents pages à écrire pour rendre limpide le courant actuel de pensée de notre société. J'espère simplement avoir manifesté à la fois mon appui sur ce qui semble de l'ordre, du bon sens et mon désaccord le plus intime quant au contingentement et à la fermeture de facultés universitaires.

Laissons cela à Pinochet.

O'Neil Bouchard
Petite-Rivière-Saint-François, Qué.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Pour la protection réelle de la personne âgée

Depuis quelques années, étant à l'emploi du Centre de services sociaux de Québec, zone Ste-Foy, j'occupe un poste d'intervenant au secteur adultes et personnes âgées.

Il y a quelques années, ce secteur était déjà dépassé par le nombre de demandes d'aide signalées à ses bureaux, provenant soit de la personne âgée elle-même ou encore d'une personne responsable de cette dernière. Etant très conscients des perspectives à venir pour cette catégorie de bénéficiaires, les praticiens (au nombre de quatre (4) pour couvrir les territoires de Portneuf, Sainte-Foy et Chauveau, équivalent à un bassin de population de 211,780 habitants), par différents moyens (rapports statistiques, étude de la clientèle, étude de temps, prospective, etc.) démontraient à la direction du CSSQ l'urgence de structurer ce secteur, afin d'éviter une détérioration plus grande des services jusque-là désuets. La réponse positive aux différentes préoccupations tardait tellement à venir, que la situation des personnes âgées se détériorait avant même qu'elles puissent bénéficier des services auxquels elles avaient droit.

Les années passèrent sans qu'il y eut d'action concrète de la part de la direction. Le résultat: au

jourd'hui la personne âgée vivant à son domicile et qui requiert différents services (psycho-sociaux, évaluation, support, auxiliaire familiale, surveillance, etc.) se voit confinée, isolée devant son problème tantôt social, tantôt médical et dont le résultat (en majeure partie du temps) aboutira à une situation d'urgence, d'où son transport vers un centre hospitalier ou encore dans un centre d'accueil d'hébergement (même si ce n'est pas la ressource adéquate aux besoins).

En somme, il est utopique de penser offrir des services visant la prévention et par le fait même, travailler dans l'esprit d'une politique de maintien à domicile.

En novembre 1982, il y avait toujours quatre praticiens pour les tâches décrites plus haut (à part des responsabilités administratives) desservant le même territoire, mais aux prises avec une clientèle présentant des problèmes de plus en plus aigus.

Résultat: même si le service doit être accessible à toute la population âgée, nécessitant les interventions du CSSQ, uniquement les gens étant dans une situation prioritaire peuvent avoir accès à nos services limités. Parallèlement à ça, il y a quelques années, le CSSQ reconnaissait une priorité au

secteur des personnes âgées équivalente à celle de la clientèle âgée de 18 ans et moins. Résultat: un secteur a reçu des suites positives car le dossier était politisé (loi sur la protection de la jeunesse) tandis que le secteur des personnes âgées demeurait sans réponse quant aux représentations qu'il faisait depuis des années, au nom de la population démunie et incapable de faire reconnaître ses droits.

Et pendant ce temps, notre

cher gouvernement québécois sème aux quatre vents l'idée d'une politique de maintien à domicile pour nos gens retraités, alors que, de la main gauche, il arrache (par coupures budgétaires ou simplement le gel des sommes devenues nettement inadéquates, face à l'augmentation des besoins dans la communauté) le peu de services à domicile que nous pouvons offrir à une partie de notre clientèle.

L'enfant autistique en danger

Le CRSSS vient de régler définitivement leur problème. Leur avenir, c'est de passer leur vie dans des institutions pour déficients profonds, où à l'aide de calmants et d'autres méthodes de traitements aussi modernes, on parviendra bien à les faire tenir tranquilles.

À l'occasion de la fermeture de l'institution Mgr-Guay de Lauzon (ça coûtait trop cher), le problème de placer quatre enfants présentant des caractéristiques se rattachant à l'autisme s'est posé.

On n'a pas tenu compte du fait que ces enfants ne sont pas des déficients mentaux, car ils ma-

nifestent dans certains domaines, une habileté et une intelligence plus grandes que d'autres enfants de leur âge; ce petit détail insignifiant a été écarté du revers de la main par nos grands planificateurs du CRSSS.

Les restrictions budgétaires justifient tous les crimes, ces enfants deviennent embêtants. Alors on s'en débarrasse en les enterrant dans des établissements qui, par leur nature, leur interdit (à ces enfants) tout espoir d'accéder à une vie normale.

Il est bon de se rappeler un fait historiquement vérifiable; durant

Faudra-t-il (gens du pouvoir) qu'il y ait une loi sur la protection de la personne âgée, pour que celle-ci reçoive un minimum de services décentes, services auxquels elle a contribué monétairement et socialement?

Si vous, les gouvernements, n'êtes pas conséquents avec vos engagements sociaux, s'il vous plaît cessez de véhiculer l'idée d'une politique de maintien à domicile, surtout en temps d'élection.

L'enfant autistique en danger

les années trente, en Allemagne, les premières victimes des holocaustes ont été les déficients mentaux de toutes les catégories. On a l'impression que nous nous approchons de ce genre d'horreurs.

Allons-nous laisser les CRSSS édifier une nouvelle morale au Québec, à la hauteur des cruautés de notre époque? Déjà on n'hésite pas à sacrifier l'avenir de jeunes vies humaines et à mépriser les angoisses des parents.

Le père d'un enfant autistique, ne peut terminer cette lettre que par un cri: AU SECOURS!

J.-J. Fournier
Berthier-sur-Mer

Voici un aperçu d'éléments possibles de solutions au problème:

- Services à domicile adéquats: (une étude démontre qu'il est moins onéreux de pratiquer une politique de maintien dans le milieu, qu'une politique d'institutionnalisation).
- Débloquer des ressources venant s'inscrire dans un programme de maintien à domicile (centre de jour, hôpitaux de jour, services psycho-gériatriques).

Si nous ne voulons pas engendrer des coûts additionnels, procédons à des modifications et des réaménagements à l'intérieur de nos établissements déjà existants.

- Accessibilité facile de la clientèle à nos services.
- Rapidité dans la distribution du service, en vue de corriger à temps des situations psycho-médico-sociales précaires.

Ceci n'est qu'une partie de ce qu'une politique de maintien dans le milieu naturel pourrait inclure. Un nombre important de rapports et d'études sur la mise en application d'une politique sont aux bureaux du gouvernement...

Louis Auger
Ste-Foy



Vente du million

PLUS DE 5 MILLIONS DE DOLLARS DE MEUBLES ET APPAREILS ELECTRIQUES



Roxton

Assortiment de meubles de style colonial en bois d'érable massif



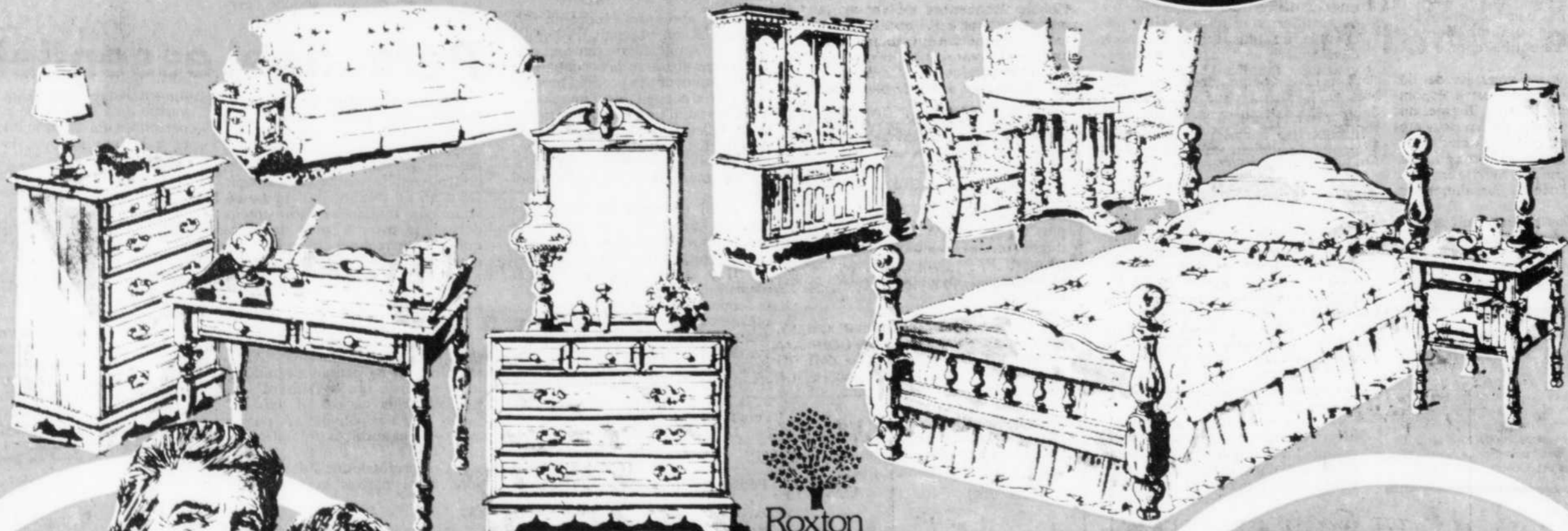
Roxton

AUX 3 MAGASINS

AMEUBLEMENTS TANGUAY

Lévis, Beauport, Carrefour Les Saules

Le seul
GRAND SOLDE ANNUEL
avec des bas prix fantastiques sur toute la marchandise
EN COMMANDE ET EN MAGASIN



Roxton



Invitation toute spéciale aux futurs couples

ENTREPOSAGE GRATUIT ET PRIX GARANTIS JUSQU'AU 1er janvier 1984

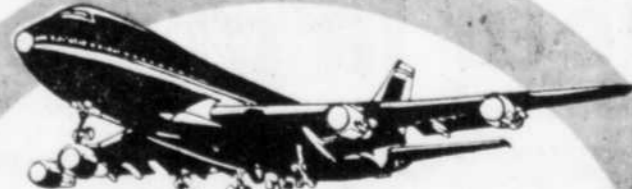
GRATUITS:

- Livraison ultra-rapide à travers la province
- Service de décoration à domicile
- Ecole de cuisson sur les fours à micro-ondes
- Service d'installation de tous les meubles achetés
- Raccordement de lessiveuse
- Démonstration de tous les autres appareils électriques

Là où on se sent en confiance

AMEUBLEMENTS TANGUAY

- BEAUPORT**
535, boul. Ste-Anne
667-6282
- LEVIS**
Place Tanguay
833-4511
- LES SAULES**
1935, boul. Masson (Carrefour Les Saules)
871-4411



À GAGNER:

DURANT CETTE VENTE DU MILLION
3 VOYAGES EN JAMAÏQUE pour 2 personnes, à Ocho Rios, toutes dépenses payées + 1 CROISIÈRE DANS LES ILES à bord du Rapsody pour 2 personnes toutes dépenses payées
ATTRIBUTION LE 5 FÉVRIER À 19 HEURES À BEAUPORT

Comment participer:
Chaque tranche de 100\$ d'achats effectués aux Ameublements Tanguay de Lévis, Beauport et Carrefour Les Saules vous donne droit à un coupon de participation aux grands prix (Pour les règlements, voir les coupons à nos 3 magasins)

(un voyage pour 2 personnes par gagnant)



EN COLLABORATION AVEC:
VOYAGES LE PAQUET
AIR CANADA TOURAM